



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. El-Khani (Syrie)	1
Discours de M. Grimes (Libéria)	5
Discours de M. Kikhia (Libye)	10
Discours de M. Luns (Pays-Bas)	13
Discours de M. Harmel (Belgique)	17

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. EL-KHANI (Syrie): C'est pour moi un plaisir tout particulier, Monsieur le Président, de vous adresser, en cette occasion solennelle, mes félicitations les plus sincères pour votre élection à cette haute fonction. Vos grandes qualités personnelles, humaines et intellectuelles vous ont valu la confiance, l'estime et le respect de tous les Membres de cette Organisation. Nous apprécions en votre illustre personne l'un des fondateurs de cette Organisation et l'un des promoteurs de ses nobles principes. Nous exprimons l'espoir qu'elle trouvera, sous votre égide, et à l'occasion de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, le succès et le progrès que nous lui souhaitons tous.

2. Quand cette Organisation a vu le jour il y a 25 ans, mon pays, qui avait pris une part très active à l'élaboration de sa Charte, a été fier de se joindre à ceux qui ont apposé leur signature sur le document final. Comme eux, mon pays espérait que la guerre était définitivement arrêtée, que le règne des crimes nazis et fascistes était à jamais révolu et que l'homme pourrait enfin vivre libre dans une société libre et décider librement de son sort. L'espoir était grand que l'exploitation des petites nations par les grandes serait définitivement terminée, que le colonialisme et l'impérialisme appartiendraient au passé hideux et que la société future serait à l'image des idées qui ont constitué les bases de la Charte. Cette Charte promettait le bonheur, la paix et la sécurité au monde déchiré pendant plus de cinq ans par une guerre sauvage et dévastatrice.

3. En cette grande et mémorable occasion où plusieurs chefs et hommes d'Etat se réuniront ici pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de notre Organisation, il est tout naturel d'examiner les réussites et les échecs du quart de siècle écoulé.

4. Je ne voudrais pas être pessimiste et commencer par les échecs. Au contraire, je commencerai par les réussites et j'essaierai d'être aussi optimiste que possible, car mon pays,

malgré tout, s'attache toujours aux nobles buts de notre Organisation.

5. J'essaierai d'être optimiste malgré le grand malheur qui vient d'endeuiller le monde arabe et de le jeter dans la consternation par la perte de son plus grand leader et chef, Gamal Abdel Nasser. Tout le monde connaît la place que le président Abdel Nasser a toujours occupée dans les coeurs syriens avant l'unité avec l'Égypte, pendant l'unité et après l'unité. La République arabe unie doit son nom et ses couleurs à cette unité. Les Syriens savent de leur côté que la Syrie a toujours occupé dans le coeur du président Abdel Nasser une place privilégiée. Le président Abdel Nasser aurait pu, s'il l'avait voulu, maintenir cette unité par la force, mais il disait que l'unité qui est fondée sur l'amour et la fraternité de deux peuples ne devrait pas être maintenue par la force des armes. Le président Nasser a gagné beaucoup plus qu'il n'a perdu par cette attitude magnanime, noble et clairvoyante. L'unité entre les deux régions, malgré la séparation officielle, fut maintenue par les sentiments, par une compréhension et une collaboration complètes, par la même lutte contre l'impérialisme et le sionisme, et enfin par l'amour et la vénération que les deux peuples égyptien et syrien ont eus et garderont toujours pour le président Gamal Abdel Nasser.

6. En cette occasion, je me rappelle la phrase dite par le calife Abou-Bakr après la mort du prophète Mohammed. Il a dit, s'adressant aux musulmans qui pleuraient le prophète: "Si vous adorez Mohammed, Mohammed est mort, mais si vous adorez Dieu, Dieu existe. Il est puissant et éternel."

7. Les principes auxquels Abdel Nasser a dédié toute sa vie resteront dans les coeurs et se développeront davantage. D'ailleurs les grandes victoires de l'islam furent remportées après la mort du prophète, par ses disciples et ses frères. Mais si le président Nasser est mort, la nation arabe existe. Cette nation, qui a produit Omar ibn el-Khattab, Khaled ibn el-Walid, Moussa ibn Nousseir, Saladin et les autres leaders, produira de nouveau d'autres Abdel Nasser. Donc, malgré ce deuil, j'essaierai d'être optimiste.

8. Mieux qu'aucun autre, le Secrétaire général a énuméré dans son rapport annuel [A/8001 et Corr.1], avec des exemples clairs et précis, les succès de notre Organisation. Le répéter serait futile. Le contester serait lui manquer de courtoisie. J'admettrai pourtant que la plus grande réussite de notre Organisation réside dans sa survie. Car continuer à subsister malgré les multiples difficultés auxquelles elle s'est heurtée et malgré le dédain que lui témoignent certains grands Etats, c'est déjà un succès énorme. Cependant, il faut admettre que cette Organisation doit sa survie à son Secrétaire général qui, par ses qualités rares et exceptionnelles, son labeur assidu, sa sagesse et sa foi, a su garder à cette Organisation son prestige, sa valeur et sa dignité. En

cette occasion, je m'empresse de féliciter le Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés pour faciliter l'accès prochain des îles Bahreïn à notre Organisation et des Fidji à l'indépendance. J'ajoute que, par ses soins assidus, cette Organisation a aidé un grand nombre de peuples à se libérer du joug du colonialisme, à gagner leur indépendance et à devenir, par le fait même, Membres de notre Organisation, contribuant ainsi efficacement à ses travaux et lui apportant leur participation scientifique, culturelle et morale.

9. Il s'agit de noter cependant que les succès les plus éclatants ont été obtenus par les institutions spécialisées dans les domaines économique, social et culturel. Je voudrais mentionner tout particulièrement l'UNESCO, qui a déployé des efforts considérables dans la propagation de la science et de la culture. J'aimerais pouvoir entendre prochainement, ici comme à l'UNESCO, au BIT et à la FAO, la langue arabe devenir une langue officielle, car déjà 14 Etats Membres la parlent et plus de 100 millions de personnes la comprennent et l'écoutent.

10. Je voudrais aussi rendre hommage à l'oeuvre juridique et humaine accomplie par la Commission du droit international, qui a codifié une série de lois et traités, lesquels constituent un enrichissement capital et permanent pour la communauté internationale. Je tiens à lui en exprimer mon appréciation.

11. Nous espérons que notre Assemblée adoptera à la présente session le projet de déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [A/8082, par. 8], déclaration qui jettera les bases d'une paix solide et durable.

12. Je crains fort que la liste des échecs que je vais énumérer, et sur laquelle le Secrétaire général s'est longuement étendu dans son rapport annuel, ne soit plus importante et plus grande que la liste des réussites. Il est évident que certains de ces échecs peuvent encore être rattrapés. Je veux dire par là l'admission au sein de l'ONU d'Etats qui, jusqu'ici, ont été gardés à l'écart de notre Organisation. C'est le cas de la Chine populaire, de la République populaire démocratique de Corée, de la République démocratique du Viet-Nam et de la République démocratique allemande.

13. Ma délégation formule le vœu très sincère que les Nations Unies admettent sans retard ces Etats qui, par leur civilisation millénaire, leur potentiel humain, scientifique, culturel et matériel, peuvent constituer un apport très important, très riche et très bénéfique à notre Organisation.

14. C'est un défi à la société civilisée et une "offense permanente à la dignité humaine", pour employer les termes du Secrétaire général parlant de l'*apartheid*, de voir des Etats racistes, sionistes et colonialistes occuper librement des sièges au sein de cette Assemblée, au moment même où des Etats libres, dont j'ai parlé, restent en dehors de cette Organisation. Ces Etats racistes, à l'encontre desquels plusieurs résolutions ont été prises, n'auraient pu défier les Nations Unies s'ils n'étaient pas assurés d'avance du soutien de l'impérialisme anglo-saxon. Le Parlement britannique a pris, il n'y a pas longtemps, la décision de fournir des armes à l'Afrique du Sud. Une décision

semblable a été prise il y a deux semaines par le président Nixon, qui a également décidé de fournir des armes à Israël pour une valeur de 450 millions de dollars. L'Afrique du Sud emploiera ces armes contre la population africaine, et Israël, contre les populations arabes.

15. Il y a quelques jours seulement, un très honorable et distingué ministre des affaires étrangères d'un grand pays a parlé, ici même, du retour à la loi de la jungle. Je me demande par quels termes on peut qualifier la vente d'armes destructrices à l'Afrique du Sud. Il me semble que cet honorable ministre a oublié que la loi de la jungle a été établie par l'un de ses illustres prédécesseurs, il y a plus de 50 ans, quand il a promis une terre qu'il ne possédait pas à un peuple qui n'existait pas. Il aurait dû lui promettre une partie de son royaume. Cela aurait été beaucoup plus simple et plus logique et le monde n'aurait pas souffert pendant plus d'un demi-siècle des troubles qui portent à chaque instant la menace de l'éclatement d'une autre guerre mondiale. Pendant plus de 30 ans, cette loi de la jungle a été établie et exécutée par les gouvernements successifs de Sa Majesté britannique en Palestine. Elle continue maintenant entre les mains des sionistes et racistes par ce qu'ils appellent insolemment: punition collective. Ces actes de pure barbarie ont été condamnés en ces termes par l'Assemblée générale l'année passée dans sa résolution 2535 B (XXIV): "des actes de répression collective, des détentions arbitraires, des couvre-feux, la destruction de logements et de biens, la déportation et d'autres actes répressifs... à l'encontre des réfugiés et d'autres habitants des territoires occupés". Telle est la loi de la jungle que la Grande-Bretagne a instaurée en Palestine et que les Etats-Unis protègent, encouragent et soutiennent aujourd'hui encore par tous les moyens.

16. Si l'*apartheid* en Afrique du Sud est une offense à la dignité humaine, la discrimination en Israël est un crime abominable car elle vise l'anéantissement complet du peuple palestinien par les sionistes, les colonialistes, les impérialistes et leurs agents.

17. Le peuple palestinien, qu'on veut "liquider" par tous les moyens, a vécu 20 ans sous des tentes, dans des conditions atmosphériques, physiques et sociales inhumaines, et sans pitié. Il n'a récolté que la mort, la privation et la misère, la misère qui engendre la haine, l'indignation et la révolte contre toutes les institutions et en particulier contre notre Organisation, car cette Organisation a été la source de ses maux et à la base de ses malheurs.

18. L'Organisation des Nations Unies a commis, il y a 22 ans, sa plus grande erreur; elle a commis par le fait même la plus grande injustice de l'histoire de l'humanité. Et depuis 22 ans, le monde entier récolte les fruits amers de cette injustice et se rend de plus en plus compte des conséquences graves de cette erreur.

19. Si, au cours de l'histoire, certains exemples du fait accompli ont été acceptés, la création artificielle d'Israël en Palestine ne le sera jamais. C'est une opération de greffe sans succès: le rejet est plus fort et le malade greffé trouvera, tôt ou tard, la mort.

20. Le peuple palestinien est conscient aujourd'hui de sa personnalité. Il est devenu tout entier des fedayin. Sa lutte

pour la récupération de sa patrie usurpée est la plus juste et la plus noble. Il n'est pas seul dans sa lutte, il a toute la population arabe avec lui. Il a toutes les forces libres du monde entier avec lui, et même dans les pays les plus réactionnaires et les plus capitalistes, les masses libres soutiennent la lutte des Palestiniens. Ce n'est plus un peuple de réfugiés qui vit des aumônes de l'UNRWA, c'est un peuple conscient de ses droits et de son avenir. Il a en vain attendu 23 ans pour voir la conscience humaine mondiale se réveiller, les principes et les résolutions appliqués, les auteurs du crime châtiés. Hélas! les jours passent, les malheurs s'accumulent et les résolutions s'entassent. Ces résolutions reconnaissent ses droits inaliénables, mais restent lettre morte parce que l'impérialisme et le sionisme les veulent ainsi. N'ayant pas réussi à récupérer ses droits légitimes par les lois légitimes et par les Nations Unies, le peuple palestinien aura recours à tous les moyens pour libérer sa patrie.

21. En cette occasion, je voudrais dire combien est grande et sublime, brave et magnanime, l'attitude de Mme Bandaranaike, cette dame pleine de courage et de dignité, de sagesse et d'humanité, qui a si bravement corrigé l'erreur commise par le gouvernement précédent de Ceylan et cessé de reconnaître l'Etat d'Israël.

22. Combien est grande et élogieuse l'attitude des pays qui ont refusé de reconnaître cette création artificielle et qui ont résisté si bravement à toutes les pressions impérialistes pour la reconnaître.

23. Combien est grande, respectable et appréciable l'attitude de l'Union soviétique et des pays socialistes qui, après l'agression sioniste de 1967 contre les pays arabes, ont rompu leurs relations diplomatiques avec Israël, nous apportent toute leur aide et se joignent à nous pour condamner l'acquisition par la force des territoires arabes et demandent le retrait complet des forces de l'agression de tous les territoires occupés.

24. Enfin, combien est grande et digne l'attitude des pays non alignés qui, à la Conférence préparatoire de Dar es-Salam aussi bien qu'à la Conférence au sommet de Lusaka¹ reconnaissent, en des termes clairs et précis, le droit inaliénable du peuple palestinien, appellent à sa réinstallation dans sa patrie usurpée et soutiennent sa lutte de libération nationale contre le colonialisme et le racisme. La Conférence de Lusaka condamne en des termes clairs la politique flagrante de l'emploi continu de la force comme moyen de pression et considère qu'il est inadmissible qu'Israël persiste à occuper les territoires de trois Etats souverains et non alignés.

25. Je ne devrais pas oublier non plus les innombrables résolutions adoptées par la Commission des droits de l'homme, résolutions qui ont toutes reconnu les droits du peuple palestinien et condamné en des termes très sévères le refus israélien d'appliquer la quatrième Convention de Genève de 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

¹Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

26. Je ne voudrais pas m'étendre plus longuement sur la question palestinienne car, aussi importante et délicate qu'elle puisse être, elle ne devrait pas nous faire oublier les autres problèmes du monde pour lesquels les Nations Unies sont appelées à trouver une solution.

27. La position du Gouvernement syrien vis-à-vis de ces problèmes a été exposée clairement à la Conférence au sommet des pays non alignés. Je me permettrai donc de l'exposer brièvement ici.

28. En ce qui concerne l'Afrique, le Gouvernement syrien condamne le racisme et l'*apartheid* et demande que le Gouvernement de l'Afrique du Sud arrête toute politique de développement séparé.

29. Il condamne aussi ce gouvernement raciste pour avoir imposé sa domination coloniale sur le peuple de Namibie et appelle les Nations Unies à employer tous les moyens dont elles disposent pour donner au peuple de Namibie ses droits à l'autodétermination. Il condamne la vente d'armes à l'Afrique du Sud, d'où qu'elles viennent.

30. Le Gouvernement syrien condamne aussi la minorité raciste de la Rhodésie du Sud et exige l'emploi de la force pour l'obliger à reconnaître le droit du peuple zimbabwé à l'autodétermination.

31. Il condamne la colonisation portugaise en Afrique et appuie les mouvements de libération de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau).

32. En ce qui concerne l'Asie, le Gouvernement syrien condamne la guerre d'agression américaine en Indochine. Il demande le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces impérialistes américaines et alliées du Viet-Nam du Sud et la reconnaissance du gouvernement révolutionnaire provisoire comme le seul représentant du peuple du Viet-Nam du Sud.

33. Il condamne l'intervention américaine au Laos et au Cambodge et demande que le gouvernement légal du président Norodom Sihanouk reprenne sa place dans cette Assemblée.

34. En ce qui concerne la Corée, le Gouvernement syrien demande: le retrait des troupes des Etats-Unis et de toutes les autres troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies; la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée; l'unification de la Corée du Nord et de la Corée du Sud en procédant à des élections générales libres.

35. Au Proche-Orient, le Gouvernement syrien condamne l'agression sioniste raciste et impérialiste contre les pays arabes. Il demande le retrait immédiat et inconditionnel des forces sionistes de tous les territoires occupés et de toutes les positions conquises après le 5 juin 1967 afin d'empêcher l'agresseur de bénéficier des fruits de son agression. La question n'est pas de se retirer de certains territoires pour garder des frontières sûres car à, notre époque, l'océan Atlantique même ne constitue plus une frontière sûre.

36. Le Gouvernement syrien accorde sa pleine reconnaissance au droit du peuple palestinien à l'autodétermination

et le soutient dans sa lutte légitime pour libérer ses terres des occupants colonialistes néo-nazis.

37. La volonté de paix mentionnée par le Secrétaire général dans l'introduction [A/8001/Add.1 et Corr.1] à son rapport annuel est et reste le désir le plus ardent de mon pays. Il l'a toujours été. Cet attachement à la paix doublé de générosité et d'hospitalité — cela est bien connu pour les peuples arabes — nous a valu, pendant de longs siècles, la domination étrangère. Mais il y a la paix imposée par la force et basée sur la négation des droits, c'est une paix fragile et vouée à l'échec — la période entre les deux guerres l'a assez démontré — et il y a la paix basée sur le droit et la justice, c'est la paix qui dure. Hier, à cette même tribune [1854ème séance], l'honorable représentant des Etats-Unis, parlant de la paix au Moyen-Orient, a dit que son gouvernement est prêt à renouveler ses efforts pour la paix dans cette région.

38. Si vous le permettez, je vais vous expliquer comment le Congrès américain comprend ces efforts et les applique. Le *New York Times* a publié dans son numéro du 29 septembre 1970 — c'est-à-dire il y a deux jours — en page 15, un article dont je vais vous lire quelques extraits. Sous le titre "Les Israéliens obtiennent du Congrès l'assurance qu'ils pourront acheter des missiles et des tanks ainsi que des avions", cet article déclare:

"Israël a reçu aujourd'hui du Congrès des assurances explicites selon lesquelles les armes qu'il pourra acheter aux Etats-Unis à des conditions favorables comprendront des missiles et des tanks, ainsi que des avions.

"Cette précision figurait dans le texte fourni par le comité *ad hoc* de la Chambre et du Sénat chargé d'établir le projet de loi sur les fournitures militaires, portant sur 19 milliards 900 millions de dollars. Ce texte a été transmis aux deux chambres, et on pense qu'il sera approuvé vers la fin de la semaine."

L'article poursuit:

"Le projet de loi n'imposant aucune limite aux crédits accordés à Israël pour ces achats, le gouvernement aurait la possibilité d'accorder à Israël le plus vaste programme d'achat d'armes du monde.

"Le manque de devises étrangères d'Israël lui a valu d'obtenir, en vertu du projet de loi, du matériel militaire à des conditions de crédit qui ne sont pas moins favorables que celles qui sont offertes à d'autres pays.

"Dans le passé, Israël a payé comptant la plupart de ses achats. Pour les 50 Phantom dont la livraison a été autorisée en 1968, il a payé les deux tiers comptant et un tiers en crédit à court terme. En plus de ce nouvel accord de crédit, le gouvernement a l'intention de refinancer les dettes qu'Israël a contractées à la suite d'achats antérieurs.

"La décision prise ce jour par le Congrès doit assurer à Israël un accès facile au matériel militaire américain alors que la crise au Moyen-Orient s'aggrave²."

²Cité en anglais par l'orateur.

39. Les Etats-Unis offrent à Israël des fonds illimités et des facilités énormes pour acquérir n'importe quelle quantité d'armes d'agression destinées à être employées contre les Arabes. C'est là l'interprétation américaine de la volonté de paix. Heureusement que dans le monde libre on ne conçoit par la paix de la même façon! Et, si vous le permettez, je lirai aussi des extraits d'un article qui a été publié, pas plus tard que le 13 août dernier, par M. Georges Montaron, écrivain français, dans *Témoignage chrétien*; il a dit:

"La paix? Mais quelle paix? En 1947, une injustice grave a été commise contre les Palestiniens. Ils ont été chassés des villes et des campagnes où ils étaient nés. Ils ont dû vivre en exil. Cette injustice exige une réparation. Ces hommes et ces femmes ont le droit de vivre chez eux, s'ils le désirent.

"Depuis 1947, quelques centaines de milliers d'Israéliens vivent comme des citoyens de seconde zone, parce qu'ils sont des Arabes, musulmans ou chrétiens, parce qu'ils ne sont pas des Juifs. C'est une situation qui ne saurait durer. Des Israéliens de plus en plus nombreux s'émeuvent devant ce fait. Il convient de soutenir leur action.

"Depuis 1967, les populations arabes vivent sous un régime d'occupation. Elles attendent une libération qui est une exigence légitime car il ne doit plus y avoir" — et c'est là une citation du pape Jean XXIII — "de peuples dominateurs et de peuples dominés".

"Ce sont ces vérités que les organisations palestiniennes rappellent sans cesse, et elles les rappellent avec force, même si cela dérange. Comment pourrait-on le leur reprocher? Les supergrands ignorent les Palestiniens, ainsi qu'ils firent en 1947 quand ils donnèrent aux Juifs la terre de Palestine, comme si celle-ci n'était pas habitée. Beaucoup de gouvernements les craignent car ce sont des pauvres, libres de tout lien avec les impérialistes, et parce qu'ils sont porteurs d'un idéal révolutionnaire qui inquiète les systèmes féodaux. Quant à l'opinion mondiale, elle les connaît mal. Ils n'ont guère eu le souci de se présenter au monde.

"Et pourtant ils sont au coeur de la question du Proche-Orient.

"On dit que la lutte armée n'est pas la seule route qui leur permette de faire entendre leur voix et de conquérir leur dignité. C'est vrai. Mais jusqu'à ce jour, on ne leur en a pas laissé d'autre. L'actuelle orientation politique au Proche-Orient leur permet-elle d'engager leurs combats sur les plans diplomatique et politique? Ce n'est pas certain. Pourtant les responsables palestiniens ont le devoir d'explorer tous les terrains pour chercher celui qui leur convient le mieux pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs dans les meilleures conditions. Qu'ils n'oublient pas que, parfois, le chemin de la guerre est, malgré les apparences et malgré les souffrances de ceux qui tombent, une voie facile pour les chefs qui manquent d'imagination. Qu'ils se rappellent que, dans l'histoire récente des peuples en lutte pour leur libération, ceux-ci surent utiliser de multiples moyens. La révolution ne se copie pas. Les combats qui libèrent ne sont pas toujours

les mêmes. A chacun de trouver sa propre voie. Pour cela on peut faire confiance aux dirigeants palestiniens parce qu'ils sont intimement mêlés à leur peuple."

40. Quelle est donc la paix que vient professer ici le Ministre israélien des affaires étrangères? La paix dictée par l'agression? La paix basée sur l'annexion? La paix refusée par Dayan et Beguin, ses collègues? La paix de Deir Yassin et des autres massacres monstrueux? La paix basée sur la négation complète des droits légitimes du peuple palestinien? Quelle paix? Et quelle confiance peut-on avoir dans les paroles du Ministre des affaires étrangères israélien, réfutées par les déclarations menaçantes de ses collègues militaires ou militaristes?

41. Si Israël veut vraiment la paix, qu'il aille la négocier avec les Palestiniens. Ce sont eux les premiers concernés. Qu'il commence, s'il le veut, par appliquer les innombrables résolutions de cette Assemblée restées lettre morte dans les archives. C'est par les actes et par la sincérité qu'on croit les gens, et non par les belles paroles ou les arguments rhétoriques et dialectiques.

42. Ce même ministre a parlé de "l'invasion de la Jordanie par des unités blindées régulières de l'armée syrienne" [1851ème séance, par. 122]. J'ouvre une parenthèse parce qu'il y a fait allusion. Je ne répondrai pas à ces allégations fallacieuses, mais je vous renverrai au rapport envoyé par le correspondant de Reuters qui n'est ni syrien ni palestinien — tout le monde sait que Reuters est une agence britannique; il a été sur les lieux des combats et a nié catégoriquement l'existence ou la participation des forces syriennes aux combats.

43. En nous rendant à cette vingt-cinquième session commémorative, les autres représentants et moi-même, nous nous sommes posé la question de savoir si cette session allait être aussi inefficace que les précédentes, ou si quelque chose de plus constructif allait en résulter.

44. Je ne doute pas que tous les représentants sont désireux, comme moi-même, de voir cette Organisation devenir un instrument efficace de paix et de progrès dans le monde, de voir ses résolutions et décisions exécutées et son prestige confirmé et rehaussé.

45. Pour cela, il faudrait que les Etats-Unis, qui accueillent cette Organisation sur leur territoire, cessent de considérer les Nations Unies comme un instrument dans la poursuite de leur politique impérialiste. Cette Organisation doit être au service de principes nobles et d'idéaux. Elle ne doit servir les intérêts de personne. Elle doit poursuivre les buts qu'elle s'est assignés au début de sa création, sinon le sort de la Société des Nations lui sera réservé.

46. Quand les chefs et hommes d'Etat s'étaient réunis, il y a plus de 25 ans, à Dumbarton Oaks et à San Francisco pour constituer la Charte de cette Organisation, ils avaient une image très radieuse de l'Amérique libre, de l'Amérique démocratique, de l'Amérique de Lincoln, de Jefferson, de Roosevelt, de l'Amérique libératrice. Ils avaient choisi New York comme ville de leurs espoirs, comme foyer de leur organisation. Ils avaient la conviction d'y trouver la paix, la sécurité et la liberté, la liberté d'expression tout au moins, car la statue de la liberté qui orne l'entrée de New York est

plus grande que celle de Lincoln. Malheureusement, elle tourne le dos à l'Amérique et cela est très significatif, car l'Amérique a hérité, après la guerre de 1939-1945, de l'impérialisme et du colonialisme européens. De cette histoire glorieuse de l'Amérique, il ne reste que l'image d'Hiroshima, de Nagasaki, de la guerre atroce d'extermination au Vietnam, de l'intervention militaire au Laos et au Cambodge, de l'aide massive en armes et du soutien inconditionnel à Israël dans son agression contre les pays arabes.

47. La liberté d'expression n'est même pas garantie dans cette enceinte sacrée des Nations Unies, car au moment même où l'un de nos collègues arabes prononçait ici, il y a quelques jours seulement, son discours, une bombe était lancée sur la mission de son pays. Personne ne sait ce qui pourrait nous arriver — ou arriver à quiconque — si son discours ne plaisait pas à ses hôtes américains. Notre mission a été maintes fois saccagée et occupée par des éléments insensés et irresponsables, et ses fonctionnaires malmenés. Est-ce là la liberté de pensée dont devraient jouir les représentants des Etats Membres de cette Organisation?

48. Je vous laisse le soin d'y répondre.

49. M. GRIMES (Libéria) [*interprétation de l'anglais*]: J'éprouve un vif plaisir, Monsieur le Président, à vous présenter, au nom de la délégation libérienne et en mon nom propre, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection au poste de Président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

50. Vous apportez à ces hautes fonctions une richesse d'expérience et de connaissances qu'il serait difficile d'égaliser et une brillante carrière, remarquable par sa durée et sa plénitude. Etant donné l'expérience que vous avez acquise depuis la fondation de notre Organisation, je pense qu'en vérité nous avons beaucoup de chance que les débats de cette Assemblée soient dirigés par un érudit, un diplomate et un homme d'Etat aussi compétent et expérimenté que vous, Monsieur le Président. En vous souhaitant plein succès, je tiens à vous assurer, au nom de la délégation du Libéria, de toute notre coopération et de notre appui.

51. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité et justifié à votre prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, membre de notre délégation, qui a dirigé les délibérations de la vingt-quatrième session de l'Assemblée avec une compétence qui lui a valu l'admiration et les louanges de tous.

52. L'énergie, les efforts, la sincérité et le dévouement au service des Nations Unies, ainsi que l'attachement constant à la cause de la paix et de la coopération internationales dont ne cesse de faire preuve le Secrétaire général continuent de lui valoir le respect et l'estime de tous. Alors que, sous son égide, l'Organisation franchit le seuil de son deuxième quart de siècle, la délégation du Libéria tient à lui renouveler l'assurance de son appui pour les jours difficiles qui l'attendent.

53. Le deuil s'est abattu sur cette Assemblée en raison du décès soudain d'un grand et remarquable chef d'Etat africain, le président Gamal Abdel Nasser, de la République arabe unie. Cet éminent chef d'Etat s'était consacré à la promotion des intérêts de son peuple et s'employa sans relâche à assurer son progrès et son développement. Il s'est

également dévoué corps et âme à la cause du peuple arabe. Doué d'un caractère aimable, enclin au pragmatisme, il rechercha une paix qui, hélas! lui échappait. La douleur dans laquelle sa mort a plongé sa famille et le peuple égyptien est partagée par tous les Africains et par les peuples du monde entier. Nous ressentons tous avec douleur sa mort prématurée. Ma délégation présente ses condoléances les plus sincères à la délégation de la République arabe unie.

54. Cette session importante de l'Assemblée générale est réunie en un temps où l'efficacité des Nations Unies semble faire naître des doutes plutôt que la confiance et où la paix et la sécurité internationales semblent faire place à l'agitation et à la confusion. Le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation offre une occasion idéale pour réfléchir, établir le bilan, réexaminer et réévaluer notre action.

55. En 1945, atterrés par l'ampleur des destructions et par l'immensité des souffrances humaines engendrées par la seconde guerre mondiale, et poussée par l'opinion publique mondiale façonnée par les aspirations de millions de personnes, les hommes d'Etat qui dirigeaient alors le monde s'efforcèrent de créer une organisation de caractère universel et au domaine d'action très vaste, qui serait chargée d'influencer la destinée de l'homme. Après la Charte de l'Atlantique de 1941, la Déclaration des "Nations Unies" de 1942, la Déclaration de Moscou de 1943 et les entretiens et propositions de Dumbarton Oaks de 1944, ainsi que la Conférence de Yalta de 1945, la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale fut convoquée à San Francisco et la Charte fut élaborée en 1945.

56. Les Nations Unies semblèrent donc être la réponse du monde moderne à la catastrophe, à la quête éternelle de l'homme, qui recherche inexorablement la paix ainsi que des conditions plus favorables, permettant des échanges productifs et des relations harmonieuses entre les peuples et les nations.

57. L'histoire des Nations Unies, Organisation qui, dans l'esprit de ses fondateurs, devait être une organisation internationale de nations chargée de maintenir la paix internationale, de favoriser la coopération internationale et de promouvoir le bien-être de l'homme, couvre une période riche de transformations telles que l'histoire humaine n'en a jamais connues.

58. L'explosion des connaissances et des inventions scientifiques s'est manifestée, entre autres, par la découverte et les utilisations de la puissance nucléaire et thermonucléaire, les réalisations dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, et notamment les expéditions vers la Lune et l'arrivée de l'homme sur la Lune, l'utilisation électronique des satellites et d'autres progrès.

59. Le progrès politique, lui aussi, a avancé à pas de géants au cours du dernier quart de siècle. Pendant cette période, des centaines de millions de personnes ont secoué le joug du colonialisme. Depuis la naissance des Nations Unies, quelque 59 de ces anciens territoires dépendants ont obtenu leur indépendance et sont devenus Membres de l'ONU. Dans un peu plus d'une semaine, les Fidji accèderont à l'indépendance et mon gouvernement offre ses meilleurs vœux au peuple de ce territoire.

60. Ces changements ont été accueillis avec une joie et un intérêt profonds par plus d'un milliard de personnes réparties sur plus d'un quart de la surface de la planète, qui crient leur soif de justice économique et sociale. La jeunesse aussi exige, plus que jamais, de prendre part à l'organisation et à l'administration de la société.

61. Il y a 25 ans, à San Francisco, les espoirs étaient grands. Tous les peuples attendaient une formule qui assurerait une paix durable à un monde dans lequel les nations riches ne demanderaient qu'à contribuer à l'élévation du niveau de vie et au progrès de millions de déshérités, un monde où chacun jouirait des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que du respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine sans distinction fondée sur la race, le sexe, la langue ou la religion.

62. Malheureusement, cependant, les principaux buts et objectifs des Nations Unies énoncés dans la Charte n'ont pas encore été atteints. Il est particulièrement regrettable que l'obligation relative au maintien de la paix internationale n'ait pu être remplie. Cette carence ne semble pas découler de défauts constitutionnels, car la Charte s'est révélée remarquablement flexible devant des conditions changeantes et des défis imprévus.

63. En outre, cet échec apparent ne saurait être imputé, ce qui serait très commode, à l'administration. L'histoire montre que les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies ont toujours fait preuve d'une clairvoyance et d'une audace exceptionnelles. Ils ont fait preuve d'un très grand dévouement en s'acquittant de leurs lourdes responsabilités, mais ils n'ont pas toujours joui de l'appui inconditionnel auquel ils avaient droit pendant cette période, particulièrement de la part des grandes puissances.

64. En raison de l'euphorie causée par le sentiment de la victoire imminente des forces alliées à la fin de la seconde guerre mondiale et de la collaboration qui, en apparence, régnait parmi les grandes puissances, on a pu penser, à San Francisco, que l'entente et la coopération entre les grandes puissances qui avaient assuré le succès en temps de guerre continueraient en temps de paix et que cette coopération empêcherait d'autres guerres. On espérait que la Charte serait un instrument de justice et d'ordre dans les relations internationales; une base de respect pour les droits fondamentaux de l'homme, la dignité humaine et l'égalité des droits pour tous; un moyen qui permettrait de réaliser le progrès social et d'améliorer les conditions de vie en augmentant la liberté; un moyen qui favoriserait la tolérance et les relations de bon voisinage; un dispositif qui assurerait la paix et la sécurité internationales.

65. Sans doute ne devrait-on jamais juger la pensée et l'action humaines sans tenir compte des circonstances et des pressions du moment, car c'est dans la pensée des auteurs de la Charte qui, à San Francisco, lors de la formation de l'Organisation, fondèrent leur décision sur l'hypothèse que les grandes puissances resteraient unies, que réside l'erreur fondamentale.

66. A peine l'Organisation commençait-elle son existence sur la base de cette hypothèse fondamentale qu'il devint évident que les intérêts des grandes puissances étaient différents et parfois opposés. Presque tout de suite, deux

superpuissances apparurent parmi les cinq Grands, et se livrèrent à une guerre froide dont les résultats continuent à se faire sentir aux Nations Unies.

67. L'une des principales difficultés qui entravent le progrès des Nations Unies découle du droit de veto accordé par la Charte aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

68. Comme je viens de le dire, les événements d'après guerre ont prouvé que le veto a été utilisé de façon abusive, au détriment de la communauté internationale. L'octroi de droits spéciaux à quelques Etats Membres des Nations Unies est antidémocratique et l'exercice de tels droits semble arbitraire. Mon gouvernement recommande donc l'abolition de ce droit spécial et suggère que, comme à l'Assemblée générale, un vote majoritaire puisse contrôler les décisions du Conseil de sécurité.

69. L'histoire de l'Organisation des Nations Unies au cours des 25 dernières années est décevante, si l'on songe aux espoirs des peuples du monde tels qu'ils étaient exprimés par la Charte.

70. Néanmoins, si l'on veut juger le succès ou l'échec de cette organisation internationale dont la tâche consiste à coordonner et à promouvoir les relations internationales dans le domaine politique, social, économique, technique et culturel, il ne faut pas se fonder uniquement sur les revers essuyés dans le domaine politique, car, même là, il y a eu quelques succès. Comme je l'ai déjà dit, plusieurs Etats qui sont maintenant Membres de l'Organisation doivent leur indépendance en partie aux efforts des Nations Unies et plusieurs conflits ont été évités grâce aux interventions opportunes et pleines de tact des Nations Unies.

71. C'est surtout dans le domaine du développement de la coopération économique, sociale et humanitaire que le travail des Nations Unies semble avoir fait des progrès lents mais constants. Le Programme de développement des Nations Unies et les activités des agences spécialisées ont donné des résultats positifs, comme en témoignent les chiffres assez impressionnants qui figurent dans les rapports sur les travaux de ces organisations.

72. Le domaine des droits de l'homme présente un autre aspect positif des activités des Nations Unies. Ainsi, en décembre 1948, l'Assemblée générale a établi un jalon très important en adoptant la Déclaration universelle des droits de l'homme [*résolution 217 A (III)*], qui constitue un modèle idéal pour le monde entier en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Depuis, les programmes des Nations Unies dans ce domaine se sont largement étendus.

73. Certes, nous sommes encore loin d'avoir atteint l'idéal mais la Déclaration des droits de l'homme a déjà influencé les lois et les constitutions de certains pays. Malheureusement, nous avons trop souvent tendance à perdre de vue les travaux des Nations Unies dans le domaine social, économique et humanitaire, surtout parce qu'ils ne sont pas très spectaculaires. Cependant, à cause de ces réalisations positives, je crois que ces activités devraient être multipliées, intensifiées et renforcées afin que le progrès technique puisse favoriser le bien-être de l'homme au lieu de le détruire et de détruire l'environnement dans lequel il vit.

C'est pour cela que ma délégation se félicite de la décision qui a été prise de convoquer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui doit avoir lieu dans deux ans à Stockholm.

74. Certains d'entre nous pensent que si, dans une certaine mesure, la sécurité règne aujourd'hui, c'est parce que des bombes atomiques, des bombes à hydrogène et d'autres armes de destruction massive maintiennent un "équilibre de la terreur". Mais, en dehors du caractère fallacieux propre à un tel argument, il est évident que, dans les régions du monde où les grandes puissances ne s'affrontent pas directement, les guerres n'ont pas cessé.

75. En fait, il ne saurait y avoir de paix réelle lorsque certains peuples sont étouffés, opprimés et traités avec l'injustice la plus flagrante.

76. Il est dans le monde des crises sérieuses que les Nations Unies n'ont pas résolues. La politique diabolique de l'*apartheid*, non seulement se poursuit en Afrique du Sud mais encore s'étend; l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud n'a pas pris fin; le régime illégal d'Ian Smith en Rhodésie du Sud renforce sa position; l'oppression coloniale portugaise en Afrique n'a pas cessé; des pays divisés posent des problèmes qui continuent d'accroître les tensions et la crise du Moyen-Orient, avec tous les risques qu'elle entraîne, n'a toujours pas trouvé de solution pacifique. Ce ne sont là que quelques-unes des crises que connaît le monde.

77. Aujourd'hui, les grandes nations industrielles ont ensemble les moyens scientifiques et techniques de contribuer à l'élimination des conflits et à la création d'un système d'ordre international efficace.

78. Encore et toujours, la délégation du Libéria a souligné que la paix mondiale exigeait un effort extraordinaire. Le Gouvernement du Libéria s'est totalement voué à la paix universelle, notamment au maintien de la paix dans ses frontières et à l'étranger. Je voudrais citer brièvement une déclaration récente du président Tubman en matière de politique étrangère, montrant l'engagement du Libéria à l'égard de la paix universelle:

"Nous chercherons à maintenir des relations cordiales avec tous les Etats et particulièrement avec les Etats Membres des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Nous continuerons à œuvrer pour la paix intérieure et nous contribuerons à la paix universelle au mieux de nos possibilités. Non seulement nous chercherons la paix mais nous la poursuivrons de toutes nos forces. Nous ne chercherons pas seulement à être une nation éprise de paix, mais nous agissons en fonction de ce principe.

"Nous avons foi dans les principes posés dans le Traité signé à Paris le 27 août 1928, couramment dénommé Pacte Briand-Kellog, parce que celui-ci condamne le recours à la guerre et stipule la renonciation à ce moyen en tant qu'instrument de politique nationale. La Charte des Nations Unies impose à tous les Etats Membres l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, et certains considèrent que c'est là un progrès, mais nous n'estimons pas que cela soit

suffisant. Je pense qu'une déclaration nette et positive, de la part des Nations Unies, mettant la guerre hors la loi, est nécessaire."

79. Nous continuons de penser — et le passage du temps renforce notre conviction — qu'un engagement net et positif en faveur de la paix constituerait une base sérieuse et réaliste pour l'avenir de l'homme. C'est dans cette perspective que mon gouvernement se félicite du Traité récemment conclu entre l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est³ par lequel ces deux pays renoncent au recours à la force et reconnaissent les frontières existantes. C'est là, à nos yeux, un exemple digne d'être suivi et nous voulons croire que ce traité sera strictement appliqué.

80. Ma délégation se félicite aussi de l'initiative du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique visant à obtenir un cessez-le-feu au Proche-Orient. La situation qui existe dans cette région exige que s'établisse un climat de confiance mutuelle et que les parties en cause fassent preuve de modération si l'on veut que les négociations amorcées par les Nations Unies aient quelque chance de succès. Nous espérons que la volonté de faire taire les canons et de négocier permettra le succès de cette recherche de la paix.

81. Le danger pour la paix internationale que constitue la situation en Afrique australe n'a cessé de s'aggraver. Au cours de l'existence de notre Organisation, dont l'un des objectifs, parmi d'autres, est "de proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites", les Nations Unies se sont heurtées, dès le début, aux problèmes de l'Afrique australe.

82. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a tenté de faire de sa politique brutale et insensée de l'*apartheid* une vertu et il continue à refuser de reconnaître à la majorité de la population de ce pays les droits fondamentaux garantis par la Charte. Un aspect important de cette pratique ignominieuse de l'*apartheid* est l'effet destructeur qu'elle a à l'égard des efforts des Nations Unies. Pour juger du défi lancé à l'autorité des Nations Unies, il faut se rendre compte de l'assistance apportée par de nombreux gouvernements importants au Gouvernement de l'Afrique du Sud.

83. Après un quart de siècle d'efforts inefficaces contre l'*apartheid*, les Nations Unies doivent maintenant se décider à relever véritablement le défi en entreprenant résolument une action efficace ou accepter que leur autorité ne cesse de diminuer.

84. L'Afrique du Sud, en tant que signataire de la Charte et Membre de l'Organisation des Nations Unies, s'est engagée, conformément à l'Article 56, "à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation" en vue d'atteindre les buts énoncés à l'Article 55. Cet Article 55 nous impose de favoriser "le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

85. En violation de cet engagement qui le lie, le Gouvernement de l'Afrique du Sud, non seulement continue de pratiquer l'*apartheid* dans ce pays, mais étend cette politique haineuse de discrimination raciale à la Namibie, territoire sous mandat qui est maintenant placé sous la responsabilité des Nations Unies à la suite de la révocation de ce mandat.

86. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue de défier l'opinion mondiale et voit sa position facilitée par d'autres gouvernements qui lui apportent leur appui surtout pour des raisons d'ordre économique.

87. Des raisons de ce genre et d'autres encore ont été invoquées pour justifier la continuation et le renouvellement de la vente d'armes à l'Afrique du Sud. Les vendeurs potentiels prétendent que leur désir de reprendre la vente d'armes découle d'un accord bilatéral vieux de quinze ans; ils ajoutent que les armes et munitions ne seront vendues qu'aux fins de défense extérieure et que nous vivons dans un monde compétitif dans lequel les vendeurs sont nombreux et où il faut rechercher des avantages financiers. Outre la difficulté qu'il y a à établir une nette distinction entre les armes défensives et les armes offensives, nous ne pensons pas qu'il faille défendre des intérêts de cette nature à tout prix. Nous ne pensons pas non plus que la paix et la sécurité internationales soient favorisées par l'introduction de considérations d'ordre idéologique dans une situation que nous devons tous considérer comme une tragédie d'immense envergure.

88. Un affrontement est en train de se préparer en Afrique australe pour des raisons d'ordre racial et le Gouvernement de l'Afrique du Sud en est le principal responsable. Il faut rappeler, cependant, qu'il est de l'intérêt de l'Afrique du Sud et, en fait, de l'intérêt du monde, qui a suffisamment souffert de l'étroitesse d'esprit, des préjugés et de la haine, que le Gouvernement sud-africain renonce à sa politique de discrimination raciale et reconnaisse à la majorité sud-africaine les droits fondamentaux de l'homme.

89. Les mesures prises par les Nations Unies pour mettre fin au régime minoritaire illégal de la Rhodésie du Sud n'ont pas été appliquées et ce régime semble être encore plus solidement installé. Ce régime rebelle s'est vu aider pas à pas, ce qui lui a permis, directement ou indirectement, de maintenir sa position intransigeante au détriment de la majorité africaine, créant ainsi un grave danger pour la paix.

90. La déclaration unilatérale d'indépendance de 1965 et les décisions illégales adoptées ultérieurement par le régime de Smith ont abouti à la déclaration, également illégale, de mars 1970 proclamant la république. Devant ces événements, la Puissance administrante s'est toujours commodément trouvée dans l'impossibilité de recourir à la force, force pourtant nécessaire au maintien de son autorité. Si l'on en juge par l'expérience du passé en ce qui concerne le Royaume-Uni, on se demande s'il faut voir dans cette excuse l'incapacité de ce pays de faire face à ses obligations à l'égard du peuple zimbabwe ou l'absence du désir de lui venir en aide.

91. La force ou la faiblesse de l'Organisation des Nations Unies doivent se mesurer en fonction du respect dont font

³Traité signé à Moscou le 12 août 1970.

l'objet ses décisions, et de la mesure dans laquelle elles sont appliquées, surtout lorsqu'il s'agit de sanctions imposées par le Conseil de sécurité pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Plus ces décisions sont violées, plus l'Organisation risque de s'affaiblir.

92. De deux choses l'une: il nous faut, soit défendre et renforcer les Nations Unies, soit tolérer que des désordres qui ne sont nullement insurmontables continuent à miner leurs efforts.

93. Des considérations analogues s'appliquent à la domination coloniale de millions d'Africains qui, depuis longtemps, ont mis tous leurs espoirs de liberté dans les Nations Unies. Les efforts déployés par les Nations Unies dans le domaine de la décolonisation ont été largement couronnés de succès au cours des deux dernières décennies et ont favorisé la naissance de nombreux nouveaux Etats. Malheureusement, le rythme de cette évolution s'est ralenti. Le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies et le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sont une occasion appropriée de renouveler les efforts des Nations Unies pour mettre fin à la domination coloniale, du moins si l'on veut que l'Organisation voie sa force croître au lieu de diminuer.

94. Des milliards de dollars sont encore engloutis dans une gigantesque course aux armements. Il est très regrettable qu'une partie si importante des ressources du monde ait dû être dépensée à des fins autres que la production de biens de première nécessité, surtout si l'on songe aux exigences légitimes et pressantes de plus d'un milliard d'habitants de notre globe dont la situation économique et sociale a tellement besoin d'être améliorée.

95. Tout en nous réjouissant de voir que des négociations sur la limitation des armes stratégiques viennent d'être entamées entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, négociations que nous espérons voir couronnées de succès, nous voudrions voir progresser les discussions sur le désarmement, qui se poursuivent à Genève depuis huit ans et nous espérons que les superpuissances renonceront à leurs objectifs purement égoïstes et reconnaîtront leur responsabilité à l'égard de l'humanité tout entière. Continuer de faire autrement serait laisser aux risques du hasard l'avenir de l'homme. Nous devons procéder au désarmement si nous voulons survivre.

96. Le lit des mers, les fonds océaniques et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale constituent un domaine où une coopération plus grande est possible entre les Etats par l'entremise des Nations Unies. L'Assemblée générale a créé un comité⁴ chargé d'examiner la possibilité de réserver cette région à des fins exclusivement pacifiques afin que ses ressources soient exploitées dans l'intérêt de l'humanité.

97. L'immensité du lit des mers et des fonds océaniques, la richesse potentielle de cette région, le développement des techniques permettant une exploitation progressive mais

efficace des ressources de cette région, les incertitudes qui règnent quant aux entreprises possibles dans cette zone, les dangers pour la paix et la sécurité internationales auxquels elle pourrait donner naissance, sont, parmi d'autres, autant de facteurs qui rendaient primordial l'examen de cette question. C'est pourquoi les Nations Unies attachaient une réelle importance à la création du Comité du lit des mers ainsi qu'à l'oeuvre que l'on attendait de lui.

98. Malheureusement, l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le Comité de parvenir à un accord sur les propositions à soumettre à cette Assemblée aux fins d'examen est pour nous une source de déception. Par contre, il semble que le Comité soit parvenu à identifier les diverses positions à partir desquelles il faudra, de toute évidence, arriver à un compromis. Il est évident que sans un véritable esprit de compromis on ne saurait arriver à établir une base satisfaisante de coopération et nous espérons que le Comité du lit des mers assumera les responsabilités qui lui ont été assignées.

99. Au moment où nous abordons la décennie des années 70, il est regrettable de devoir dire qu'il y a au sein de cette Organisation des nations qui luttent pour survivre, des nations dont le revenu annuel par tête d'habitant est inférieur à cent dollars, tandis que d'autres vivent dans l'opulence. Cela, nous ne l'avons dit que trop souvent. En dépit du fait que les problèmes auxquels se heurtent les pays en voie de développement ont été soulignés et des priorités établies, le rythme des efforts tendant à l'amélioration générale des niveaux de vie demeure un motif sérieux de découragement.

100. Si nous reconnaissons que les Nations Unies ont accompli certains progrès en ce qui concerne la promotion du bien-être économique et social des peuples des pays en voie de développement, nous estimons néanmoins qu'un certain nombre de Membres de l'Organisation n'ont pas donné une preuve suffisante de leur bonne volonté et de leur désintéressement sur le plan international.

101. Cette Organisation n'est que le reflet de notre volonté collective. Ses lacunes ont pour seule origine l'incapacité dans laquelle se trouvent nos différentes nations d'adhérer strictement aux idéaux que nous avons énoncés dans la Charte des Nations Unies.

102. Aujourd'hui, au début de cette décennie, nous constatons que l'homme est résolu à survivre et que, par conséquent, il veut la paix. En dépit du caractère fragile de cette paix, nous n'avons d'autre choix que de la renforcer. Pour y parvenir, l'homme doit, au-delà de sa famille et de sa nation, tendre la main aux autres hommes et partager avec eux ce qui, par nature, est devenu son propre bien.

103. Les nations ne doivent considérer leurs intérêts nationaux que dans le cadre des intérêts de l'humanité. Dans le domaine économique, nous devons envisager la planification dans un esprit nouveau, car les pays en voie de développement ne sont plus disposés à accepter l'exploitation économique du passé. Ils ne sont prêts à développer leurs économies que dans le cadre d'une communauté d'intérêts.

⁴Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

104. Le rapport Pearson⁵ et l'étude de capacité préparée par le Programme de développement des Nations Unies⁶ ont clairement analysé la situation. Ils tirent la leçon du passé et nous montrent comment agir pour encourager une plus grande coopération économique internationale. La nature même de l'économie internationale exige que nous nous efforcions de renforcer notre position économique dans le monde, en partant de l'échelon régional ou sous-régional.

105. Sous l'égide des Nations Unies, nous avons la possibilité de travailler non seulement ensemble, mais avec d'autres. Telle doit être notre résolution au début de cette décennie et cette attitude doit se refléter dans la stratégie qui dirigera nos efforts au cours du deuxième quart de siècle d'existence des Nations Unies.

106. Le concept de volonté nationale acquiert chaque jour une importance plus grande tant pour les nations développées que pour les pays en voie de développement. Au cours de cette session, mon gouvernement voudrait que les décisions que prendra cette Assemblée reflètent de façon positive cette nouvelle importance dans le domaine de la coopération économique internationale.

107. Les détournements d'avions créent un malaise considérable à travers le monde et si l'on ne cherche pas à enrayer ce phénomène, il risquera de poser un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

108. Nous avons souscrit à la résolution par laquelle l'Organisation de l'unité africaine a condamné le détournement et le sabotage des appareils civils et nous appuyons la résolution [286 (1970)] du Conseil de sécurité demandant à tous les Etats de prendre des mesures pour assurer et sauvegarder la sécurité des voyages aériens. Nous demandons aux Nations Unies de prendre une décision positive à l'égard de ce problème.

109. Le Secrétaire général, U Thant, qui s'est voué à la défense des principes de la Charte et au service désintéressé de cette Organisation, a déclaré en janvier dernier, au cours de la visite qu'il a faite au Libéria, que la décennie des années 70 devrait être celle des trois "D": décolonisation, désarmement, développement. Mon gouvernement serait très heureux que les Nations Unies, rendant hommage à cet homme politique international éminent et dévoué, poursuivent une politique qui ferait de cet idéal une réalité, en particulier au moment où nous abordons le deuxième quart de siècle de l'existence de cette Organisation.

110. M. KIKHIA (Libye) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation de la République arabe libyenne et en mon nom personnel, de vous présenter nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session importante et historique. Votre élection est un témoignage rendu à vos hautes qualités et à votre vaste expérience. Elle montre également combien la communauté

internationale apprécie le rôle que jouent votre pays ami et les autres pays scandinaves pour aider l'Organisation des Nations Unies à atteindre ses nobles objectifs.

111. La délégation de la République arabe libyenne saisit cette occasion pour féliciter le Secrétaire général et l'appuyer dans les efforts qu'il accomplit au service de l'Organisation et de ses principes afin d'assurer la paix et la sécurité dans le monde.

112. Nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, que la République arabe libyenne est sincèrement attachée à la Charte des Nations Unies et aux principes de l'Organisation. En fait, la politique étrangère de la Libye se fonde sur les principes du non-alignement, en même temps que son but constant est d'établir des relations amicales avec tous les pays et tous les peuples épris de paix sur la base du respect mutuel.

113. Pour répondre à la volonté du peuple libyen d'atteindre pleinement à la souveraineté et afin de contribuer à réduire la tension internationale, le Gouvernement révolutionnaire de la République arabe libyenne a éliminé les bases étrangères dont l'installation sur son territoire avait été imposée en certaines circonstances et est parvenu à faire partir les dernières troupes étrangères qui se trouvaient sur son sol. C'est dans le même esprit que la République arabe libyenne a participé à la Conférence des pays non alignés qui s'est tenue récemment à Lusaka. La délégation de la République arabe libyenne saisit cette occasion pour se féliciter des résolutions adoptées à cette conférence; nous considérons qu'elles constituent une contribution efficace des pays du tiers monde à la détente internationale et au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

114. La présente session historique de l'Assemblée générale se déroule dans un climat international tendu. Les relations internationales sont en effet marquées par la tension et les grands problèmes auxquels le monde doit faire face attendent toujours des solutions justes et rapides. Il en résulte que l'avenir et le prestige de l'ONU reposent clairement sur l'aptitude de l'Organisation internationale à aborder ces problèmes et à leur chercher des solutions, étant donné surtout que l'Organisation demeure le principal instrument conçu pour le maintien de la paix et de la sécurité.

115. Au moment où nous nous apprêtons à fêter le vingt-cinquième anniversaire de la création de cette Organisation internationale, il est indispensable de s'arrêter quelques instants pour faire un bilan objectif des réalisations comme des échecs de l'Organisation, afin de tirer une leçon des erreurs du passé, d'en éviter la répétition, et d'évaluer les succès de l'Organisation dans des domaines divers. Ce faisant, nous devons admettre en toute franchise les erreurs commises par l'Organisation et en dénoncer simultanément les responsables; en même temps, nous ne devons pas méconnaître les succès obtenus par l'Organisation pour le service de l'humanité.

116. Notre Organisation a pu parfois régler pacifiquement certains conflits régionaux et a, en fait, aidé à préserver la paix dans certaines régions; elle a également marqué des progrès dans le processus de la décolonisation, dans le désarmement et dans les domaines des droits de l'homme ainsi que du progrès social et économique dans le monde.

⁵Commission d'étude du développement international, sous la direction de Lester B. Pearson, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Editions Denoël, 1969.

⁶*Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.70.I.10).

117. Cependant, il convient de noter que l'ONU n'est pas parvenue à réaliser l'objectif fondamental en vue duquel elle a été fondée, à savoir s'opposer à l'agression et empêcher l'occupation et l'annexion de territoires par la guerre et l'usurpation. On en trouve la meilleure preuve dans l'attitude négative et l'inertie manifestées par l'Organisation en présence des agressions constantes d'Israël contre les pays arabes et de l'occupation persistante par Israël de territoires appartenant à trois Etats Membres de l'Organisation. De même, l'ONU, à maintes reprises, n'a pu mettre en oeuvre nombre de résolutions et de recommandations adoptées au cours des 25 dernières années concernant les droits des peuples opprimés, la libre détermination des populations, la justice sociale, le développement économique et la protection des droits de l'homme.

118. Il est regrettable qu'au cours de toutes ces années les grandes puissances se soient parfois servi de l'ONU à leurs propres fins, en maintenant le *statu quo* dans le monde et en le divisant en zones d'influence. Plus alarmant encore est le phénomène dangereux qui est apparu au cours de ces dernières années: les grandes puissances, en essayant de régler certains conflits internationaux, agissent en dehors de l'ONU et privent ainsi les pays plus petits de la possibilité de faire connaître leur point de vue sur des problèmes importants relatifs à la sécurité et à la stabilité dans le monde et qui mettent en jeu le sort même des peuples et des nations. De ce fait notre Organisation s'est affaiblie et son prestige s'est trouvé atteint.

119. Aussi le moment est-il venu pour chacun de nous de faire des efforts sincères afin de reconstruire l'ONU. Nous pensons que la cause des faiblesses de l'Organisation réside moins dans l'ONU elle-même que dans le refus de certains pays de se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte. Pour que l'ONU puisse retrouver son prestige et s'acquitter de sa tâche qui consiste à assurer la paix et la sécurité internationales, il est essentiel qu'elle applique les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte contre tout Etat qui persiste à méconnaître les résolutions de l'ONU et à violer sa Charte; en particulier, elle doit empêcher les agresseurs de profiter de leur agression et les contraindre à retirer leurs forces des terres étrangères qu'ils occupent. En outre les Etats Membres devraient être invités à réaffirmer leur respect de la Charte et leur adhésion stricte et totale aux principes interdisant l'emploi de la force dans le règlement des conflits internationaux, ainsi que l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Les Etats Membres devraient également se remettre à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres Etats.

120. Nous célébrons actuellement le vingt-cinquième anniversaire de l'ONU avec la devise "paix, justice et progrès". Le peuple de la République arabe libyenne, comme tous les autres peuples du monde, aspire au règne de la paix internationale fondée sur la justice. Le progrès, reconnaissons-le, est aussi un moyen approprié pour assurer le bien-être et la prospérité des peuples et pour créer un monde meilleur pour toute l'humanité.

121. La situation au Moyen-Orient ne fait que se détériorer par suite des efforts persistants d'Israël, depuis sa création, pour faire échec à toute initiative de paix dans la région, pour l'unique raison que la paix signifiera la fin des plans expansionnistes d'Israël et de sa politique raciste. Les

pénibles événements dont nous sommes aujourd'hui les témoins au Proche-Orient ne sont que le résultat direct du mépris d'Israël à l'égard de toutes les résolutions de l'ONU préconisant le retour des Palestiniens dans leurs foyers, leurs terres, leurs propriétés, leurs fermes, ou l'indemnisation pour ceux qui ne désirent pas retourner. Ces tragiques événements sont également la conséquence des violations par Israël de tous les droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, et de son mépris des résolutions de l'ONU concernant le statut de la ville de Jérusalem. Entre-temps, Israël s'efforce de s'opposer à tous les efforts accomplis tant à l'ONU qu'à l'extérieur de celle-ci, et qui pourraient conduire à un règlement équitable et durable du problème.

122. En fait, la décision d'Israël de se retirer des négociations qui devraient être entreprises sous l'égide de M. Gunnar Jarring, représentant spécial du Secrétaire général, et ses tentatives antérieures visant à paralyser les entretiens des quatre grandes puissances constituent une indication très nette des desseins expansionnistes d'Israël dans la région. D'autre part, au moment même où Israël déclare ouvertement rejeter toute initiative de paix et se prépare à lancer une nouvelle agression contre les pays arabes, les Etats-Unis d'Amérique, tout en prétendant s'intéresser à l'établissement de la paix dans la région, mettent tout en oeuvre pour encourager l'attitude d'Israël et envoient à ce pays des avions Phantom et Skyhawk, ainsi que d'importantes quantités de matériel électronique et autres formes d'assistance. L'attitude des Etats-Unis ne peut être interprétée que comme un encouragement à Israël à persister dans sa politique d'agression, à annexer de nouveaux territoires et à poursuivre l'occupation des terres arabes. Un tel comportement met gravement en péril la paix mondiale et constitue, de la part des Etats-Unis, une violation des obligations particulières qui leur incombent en leur qualité de grande puissance, à l'égard de la paix mondiale et de l'ONU.

123. En raison de l'appui accordé par les Etats-Unis à Israël, les Etats arabes sont contraints de se doter d'armes pour assurer leur défense et de consacrer à cette fin des sommes importantes qui auraient pu être utilisées pour leurs plans de développement.

124. Qu'il me soit permis de signaler brièvement certains faits relatifs au sionisme et aux buts sionistes dans la région, afin de faire comprendre l'essence même du problème du Proche-Orient, après avoir établi que le sionisme est une idéologie vouée au racisme et à l'expansionnisme.

125. Premièrement, Israël n'acceptera comme frontières que celles qui seraient conçues pour un "plus grand Israël". La simple conclusion que l'on peut en tirer est que les territoires occupés par Israël en 1967 constituent à peine un minimum dans les plans d'expansion des dirigeants sionistes.

126. Deuxièmement, Israël a été créé par la force et ne connaît pas d'autre moyen pour imposer sa volonté et mettre en oeuvre ses buts expansionnistes et sa politique raciste. Aussi n'est-il pas surprenant qu'Israël persiste à faire fi de l'opinion publique mondiale et à rejeter obstinément les résolutions adoptées par l'ONU et par diverses conférences internationales.

127. Troisièmement, ni Israël ni le sionisme n'ont jusqu'ici reconnu les droits du peuple de Palestine, pas plus qu'ils n'ont admis qu'ils avaient fait subir des injustices à ce peuple. Récemment, interrogée au sujet du peuple palestinien, Mme Meir aurait répondu: "Les Palestiniens? Qui sont-ils? Je n'en ai jamais entendu parler auparavant. . ." Il conviendrait de rappeler à cette dame que les Palestiniens ont vécu dans ce pays depuis des millénaires, bien longtemps avant qu'elle-même et d'autres aient mis le pied en Palestine. Ce sont les Palestiniens qui ont ouvert leurs portes pour accueillir les Juifs persécutés qui, par la suite, ont répondu à ce geste par l'ingratitude et ont comploté avec les puissances colonialistes pour chasser les Palestiniens de leur terre. Ce sont les Palestiniens qui, au cours des 25 dernières années, ont vécu en proie à la persécution, à la misère et à la souffrance, en attendant que l'Organisation internationale et la communauté mondiale leur fassent justice, et les aident à recouvrer leurs droits légitimes.

128. Ce sont ces mêmes Palestiniens qui luttent aujourd'hui pour établir en Palestine un Etat démocratique séculier où juifs, chrétiens et musulmans pourraient vivre dans la paix et l'harmonie; c'est la solution la plus humanitaire et qui mérite tant l'appui de notre Organisation que celui de tous les peuples épris de paix et de justice.

129. C'est donc avec la pleine connaissance de l'ONU que le crime le plus odieux de notre siècle fut commis, à savoir la création de l'Etat d'Israël qui a eu pour résultat de chasser tout un peuple de sa patrie et, par voie de conséquence, de le priver de la jouissance de ses droits les plus fondamentaux, de ses droits à sa terre et à son pays, ainsi que de son droit inaliénable à l'autodétermination. Cependant, l'ONU a reconnu l'injustice infligée au peuple palestinien en constatant, à plus d'une reprise, les agressions commises par Israël. On trouve un témoignage évident de cette reconnaissance dans les nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation depuis sa création jusqu'à nos jours, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale.

130. Nous pensons que le seul moyen de mettre fin à ces violations de la Charte et aux tentatives constantes d'Israël d'imposer sa volonté au monde entier est de recourir aux sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte et de réexaminer la validité de la présence d'Israël à l'ONU, et ce, avant que les actes agressifs d'Israël ne constituent un précédent dangereux que d'autres pays pourraient être tentés d'imiter. Une telle évolution compromettrait certainement la paix mondiale et notre Organisation internationale tout en menaçant l'avenir de l'ensemble du genre humain.

131. Au moment où nous nous apprêtons à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'ONU et à commémorer le dixième anniversaire de la Déclaration historique sur la décolonisation, il est déplorable de noter que tant de peuples vivent encore sous le joug du colonialisme, que des hommes restent esclaves d'autres hommes qui exploitent avec avidité leurs ressources et les privent de leurs droits humains les plus fondamentaux ainsi que de leur droit à l'autodétermination.

132. Voilà pourquoi une attitude plus ferme s'impose à l'égard des puissances colonialistes et de l'impérialisme. Nous devrions réaffirmer le caractère légitime de la lutte des

peuples colonisés, de ceux qui ont été chassés de leurs terres, de ceux qui sont obligés de vivre sous l'occupation étrangère. Nous devrions exiger que toute assistance soit donnée à ces peuples pour leur permettre d'exercer leur droit à l'autodétermination.

133. La République arabe libyenne est préoccupée par l'intervention militaire des Etats-Unis d'Amérique dans le Sud-Est asiatique. Nous rendons ici hommage à la lutte héroïque des peuples de cette région pour leur liberté et leur indépendance, et nous exigeons le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères afin que ces peuples puissent exercer librement leur droit à l'autodétermination.

134. La République arabe libyenne appuie les droits inaliénables des peuples du continent africain, au Mozambique, en Angola, en Guinée (Bissau), en Namibie et en Rhodésie du Sud; elle soutient également le combat qu'ils mènent pour se libérer de la domination étrangère en vue de réaliser leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance.

135. La délégation de la République arabe libyenne condamne très énergiquement la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud, et elle condamne plus énergiquement encore les pays qui accordent une assistance militaire et économique aux régimes racistes coloniaux de la partie australe du continent africain. Sans une telle assistance, ces régimes n'auraient jamais pu maintenir leur hégémonie dans cette région.

136. Ma délégation estime que si l'Organisation internationale veut s'acquitter pleinement de ses responsabilités, il lui faut accéder à l'universalité en admettant parmi ses membres la République populaire de Chine, qui comprend plus d'un cinquième de la population du monde, ce qui établira une meilleure coopération internationale et diminuera les tensions internationales.

137. En ce qui concerne la situation sociale et économique, sur le plan international, nous constatons avec satisfaction les progrès réalisés par les pays du tiers monde en matière de développement économique et social au cours des années 60, en dépit des nombreux obstacles auxquels ils ont dû faire face. Cette impression optimiste ne devrait cependant pas cacher le fait évident et amer, inacceptable pour la conscience du monde, que des centaines de millions d'hommes vivent encore au-dessous d'un niveau acceptable pour l'être humain, alors que seule une minorité jouit des bénéfices de la science et de la technique modernes. Cet état de choses exige de nous des efforts collectifs et concertés pour mettre au point le projet de stratégie internationale du développement [A/7982 et Corr.1, par. 16] qui sera adopté au cours de la présente session afin de rétrécir le fossé entre le Nord riche et le Sud pauvre, et d'élever le niveau de vie de l'humanité, en général, et des populations des pays en voie de développement, en particulier.

138. Pour ce qui est de l'utilisation pacifique du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, la délégation libyenne estime qu'il est de la plus haute importance de préparer sans délai un projet de déclaration ayant trait à l'élaboration d'une série complète et équilibrée de principes devant régir l'activité des Etats dans ce domaine, et que l'Assemblée générale devrait

adopter au cours de la présente session. Tout en s'inquiétant du retard survenu dans les travaux du Comité chargé de la rédaction du projet, la délégation libyenne tient néanmoins à rendre hommage à cet organisme pour certains aspects positifs de son travail.

139. La délégation libyenne estime, d'autre part, que le moment est venu de convoquer une troisième conférence sur le droit de la mer, afin d'étudier à nouveau les régimes de la haute mer, du plateau continental, des eaux territoriales, des eaux contiguës, des ressources marines, ainsi que la préservation des ressources biologiques de la haute mer afin de trouver une définition claire et acceptable sur le plan international, de la notion de fonds de la mer et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

140. En conclusion, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous donner l'assurance que la délégation de la République arabe libyenne est prête à coopérer avec vous ainsi qu'avec toutes les autres délégations, et de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les chefs et membres des délégations, dans l'espoir que cette session sera couronnée de succès.

141. M. LUNS (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, pour commencer mon intervention je voudrais — comme de nombreux orateurs l'ont fait avant moi — rendre hommage à votre prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, pour la manière compétente, distinguée et gracieuse avec laquelle elle a présidé les débats de notre vingt-quatrième session. Sa sagesse a été pour nous de bon conseil depuis le moment où elle a pris ses hautes fonctions jusqu'au moment où elle a abandonné la présidence et, comme tant d'autres parmi nous, j'estime que l'Assemblée est sa débitrice pour la compétente direction qu'elle a exercée.

142. C'est également avec un vif plaisir et une grande satisfaction que je vous présente les respects de mon Gouvernement et de ma délégation à l'occasion de votre élection par cette auguste assemblée à la présidence de cette historique session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les orateurs précédents ont rappelé que votre famille sert, depuis 50 ans, avec distinction les intérêts de la paix, de la sécurité, du progrès, du droit et de l'ordre internationaux. Si vous me permettez d'ajouter une note plus personnelle, je voudrais, Monsieur le Président, adresser mes félicitations les plus chaleureuses d'ordre personnel au vieil ami et résident des Pays-Bas que vous êtes autant qu'au représentant éminent de la Norvège, pays avec lequel nous avons toujours entretenu les relations les plus étroites et les plus amicales dans la guerre comme dans la paix et avec lequel, comme nous l'espérons vivement, nous allons bientôt être encore plus étroitement liés dans le cadre d'une communauté européenne élargie.

143. Nous estimons que l'élargissement de la Communauté est de la plus grande importance non seulement pour l'Europe occidentale mais aussi — parce qu'il s'ensuivrait un renforcement de notre continent — pour le reste du monde. Après la guerre, les Pays-Bas ont eu pour politique constante de construire une Europe unie et, pour nous, l'Europe signifie davantage que l'Europe des Six. Les nations qui demandent maintenant à devenir membres de la Communauté font partie intégrante de la structure écono-

mique, politique et culturelle de cette communauté européenne des nations, qui commence seulement à se rendre compte de son héritage commun. L'Europe, à mon avis, entre maintenant dans une ère tout à fait nouvelle qui profitera grandement à toute l'humanité. En effet, une Communauté élargie sera beaucoup mieux placée pour promouvoir le commerce mondial et par conséquent pour aider les pays en voie de développement à consolider leur économie. Nous sommes conscients naturellement des inquiétudes qui se font jour dans différentes parties du monde à propos d'éventuelles tendances protectionnistes qui pourraient être adoptées par la Communauté européenne; je voudrais assurer l'Assemblée que les Pays-Bas, en accord avec les autres pays européens, continueront à s'efforcer d'établir de meilleures conditions commerciales à l'échelle mondiale en encourageant un système général de préférences commerciales pour les pays en voie de développement.

M. Kibinge (Kenya), vice-président, prend la présidence.

144. Nous comprenons fort bien que l'expansion du commerce n'est que l'un des aspects des efforts pour faire disparaître les différences de développement économique. L'octroi d'une aide en est un autre. Pour le moment, je ne voudrais pas m'étendre ici ni sur ce sujet ni sur l'ensemble de la question de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Au cours de la session commémorative, le Premier Ministre des Pays-Bas aura l'occasion de parler en détail de ce sujet qui, je suis fier de le dire, rencontre l'approbation unanime du peuple des Pays-Bas. Mes compatriotes l'ont démontré en versant de nombreuses contributions bénévoles aux projets de développement et, en tant que membre du gouvernement, je voudrais mentionner que, dans le budget soumis au Parlement des Pays-Bas, l'objectif tendant à assurer, en 1971, un pour cent du revenu national pour l'aide officielle au développement a été atteint.

145. En cette session, nous allons célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Nations Unies. Le Royaume des Pays-Bas, en tant que membre combattant de la grande alliance au cours de la seconde guerre mondiale, a été l'un des fondateurs de cette Organisation. Les grandes espérances que nous avons conçues à San Francisco en 1945 n'ont pas été réalisées. Il est vrai que nous avons évité une nouvelle guerre mondiale mais, à maintes reprises, des conflits armés ont éclaté dans différentes parties du monde. Nous avons fait de grands progrès en ce qui concerne l'octroi de l'indépendance et de la liberté à de nombreux peuples du monde, sinon à tous, mais en même temps le nombre des différends, et souvent des conflits ouverts, a augmenté. La voix de la raison me semble-t-il est trop souvent ignorée. Bien souvent, la violence prédomine sur le plan national et international. Le terrorisme, la piraterie aérienne, la détention d'otages innocents, l'enlèvement et l'assassinat de diplomates et d'autres actes barbares nous mettent en face de problèmes graves. Au cours des 25 dernières années, nous avons compris notre responsabilité commune dans le développement économique et social de toute l'humanité; cependant les pauvres et les affamés continuent à représenter une partie beaucoup trop importante de la population mondiale. D'une part, nous pouvons nous féliciter d'avoir les Nations Unies en tant que forum où il nous est possible de discuter les problèmes mondiaux,

mais, d'autre part, les 25 dernières années nous ont montré que le progrès a été trop lent.

146. La paix et la sécurité internationales, qui sont notre objectif essentiel aux termes de la Charte, ont presque constamment été en grave danger et, je dois l'ajouter, continuent de l'être. Au cours de la présente session, l'Assemblée discutera ce sujet à fond, mais je voudrais dès maintenant faire une mise en garde: nous devons faire plus que simplement parler. Tant qu'il n'y aura pas de progrès concrets en vue de la sécurité internationale, mon pays, quant à lui, sera contraint de dépenser de l'énergie et de l'argent pour sa défense, afin de demeurer libre et indépendant et de pouvoir régler ses propres affaires comme il l'entend. Nous savons que pour acquérir un système de défense efficace par nous-mêmes, il nous faudrait engager trop de moyens financiers, et par conséquent nous demeurons fermement convaincus de la nécessité d'une alliance étroite avec nos amis Européens, Américains et Canadiens.

147. Le renforcement des défenses militaires, toutefois, n'est ni le seul ni le meilleur moyen de préserver la paix et la liberté. Aux Pays-Bas, nous avons toujours été fermement convaincus de la nécessité pour les hommes de se rapprocher, de discuter les divergences de vues et d'essayer de trouver une base commune en vue d'une solution pacifique. Cela ne signifie pas qu'il faille dissoudre les alliances existantes. La preuve a été faite que notre propre alliance, l'OTAN, peut jouer un rôle fort utile dans la promotion de la détente en Europe et qu'elle le fait. Nous agissons de concert; les engagements de l'un des alliés sont appuyés par les autres et n'en ont que plus de poids.

148. A cet égard, le Gouvernement néerlandais se félicite de l'entente si importante à laquelle sont parvenues l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne. Je sais qu'il ne s'agit là que d'un premier pas, mais il est important. Nous attendons maintenant de voir ce qui va se passer à Berlin et nous escomptons que la situation de cette ville si tragiquement divisée en sera améliorée.

149. La nouvelle façon d'aborder les relations Est-Ouest, à laquelle le Secrétaire général a fait allusion dans l'excellente introduction [A/8001/Add.1 et Corr.1] à son rapport annuel, et dont j'ai eu souvent moi-même la preuve dans mes contacts avec nombre de mes collègues de l'Europe orientale, contribuera grandement, j'en suis certain, à paver la voie pour une nouvelle détente en Europe, et aboutira peut-être à la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne. A notre avis, une telle conférence est une entreprise d'une si grande portée politique qu'elle ne saurait être convoquée que si l'on est raisonnablement certain de son succès. S'il en était autrement, l'évolution nouvelle des relations Est-Ouest risquerait d'être gravement compromise. En conséquence, j'estime qu'il est nécessaire, voire indispensable, d'accorder le plus grand soin à la préparation d'une telle conférence.

150. Mais il y a plus. Non seulement il faut préparer à fond tous les sujets qui seront discutés et être sûr de progresser, mais il faut aussi tenir compte du climat politique. A l'heure actuelle, il dépend surtout de trois facteurs. Le premier, comme je viens de le dire, est le changement important dans la situation de Berlin. Pour nous tous en Europe occidentale, le mur de Berlin est le

symbole le plus odieux de la guerre froide. Il est nécessaire de modifier le climat politique de Berlin et d'améliorer le système d'accès à la ville des quatre puissances, si l'on veut non seulement assurer le succès du Traité germano-soviétique, mais aussi ouvrir la voie à une conférence sur la sécurité européenne.

151. Le deuxième facteur est le progrès des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, ce que l'on appelle les entretiens sur la limitation des armes stratégiques. Je parlerai tout à l'heure du désarmement et du contrôle des armes en général, mais, à propos de la conférence de la sécurité européenne, je tiens à souligner l'importance de ces négociations américano-soviétiques. Leur issue sera de la plus grande importance pour le monde dans son ensemble, et tout spécialement pour la zone de confrontation européenne.

152. Le troisième facteur est l'évolution de la crise du Proche-Orient. Ce fut pour chacun, j'en suis sûr, un soulagement profond de voir cesser les combats en Jordanie et de voir libérer les otages. De nouvelles perspectives de pourparlers entre les Etats arabes et Israël vont peut-être s'ouvrir maintenant grâce aux patients conseils de M. Jarling. Toutefois, le rôle de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne l'établissement de la paix dans cette région est, nul ne le contestera, un élément essentiel. Chacun de nous devrait s'abstenir de compliquer encore une situation déjà si délicate. A ce propos, j'espère de tout cœur que le cessez-le-feu entre Israël et certains de ses voisins arabes sera prolongé au-delà du 5 novembre prochain.

153. L'évolution de la crise au Moyen-Orient aura aussi son influence sur les possibilités d'une détente en Europe et d'une conférence de la sécurité européenne. Le Proche-Orient est une région dont la stabilité est d'importance primordiale pour l'Europe.

154. Si j'ai mentionné Berlin, les entretiens sur la limitation des armes stratégiques et le Proche-Orient comme présentant une grande importance pour la réunion d'une conférence de la sécurité européenne et pour le succès du traité soviéto-germanique, c'est parce que j'entends être réaliste. Je me suis étendu assez longuement sur la situation politique de l'Europe et je suis certain que l'Assemblée ne se méprendra pas sur l'importance que j'ai accordée à ces problèmes. J'ai été encouragé à le faire par une observation récente de notre Secrétaire général, qui a dit qu'à son avis l'Europe était la capitale politique du monde.

155. Je passe maintenant aux problèmes du contrôle des armes et du désarmement. Je sais que l'Assemblée générale consacrera, comme elle l'a fait par le passé, beaucoup d'attention à ces questions. Bien que l'Assemblée connaisse encore d'immenses difficultés dans ce domaine, je vois une raison d'espérer car de réels progrès ont été accomplis au cours de ces dernières années. Dans une large mesure ils ont été dus au travail de la Conférence du Comité du désarmement à Genève. Cette conférence a fait ses preuves en tant qu'organe central de négociations sur le contrôle des armes et le désarmement. Depuis un an mon pays participe aux délibérations de cet organisme, et nous apprécions l'esprit constructif dans lequel il accomplit généralement sa tâche.

156. Parlant des progrès récents dans le domaine du contrôle des armes, je songe en premier lieu à la conclusion en juillet 1968 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*], et plus particulièrement à son entrée en vigueur en mars de cette année, ce qui constitue une date importante dans notre quête d'un monde plus sûr. Depuis lors, des progrès sensibles ont été faits dans la voie des négociations en vue d'accords sur les garanties que prévoit le Traité, grâce notamment à un comité spécial des garanties qui donne ses avis au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne.

157. On parviendra, j'en suis sûr, à élaborer des accords de garanties qui permettront à l'AIEA de s'acquitter comme il se doit de la responsabilité qui lui incombe d'assurer que, dans tous les pays sans armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération, les matières nucléaires ne seront pas détournées des fins auxquelles elles sont destinées et transformées en armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires. Il va sans dire que le système international de garanties qui sera établi aux termes du Traité sur la non-prolifération devra être efficace et inspirer confiance.

158. Pour que le Traité sur la non-prolifération soit pleinement efficace, il est absolument indispensable que tous les pays susceptibles d'avoir un jour des armes nucléaires y accèdent. Le Gouvernement néerlandais, pour sa part, encouragera, autant que faire se peut, la ratification du Traité par les pays sans armes nucléaires qui font partie de l'EURATOM. J'ai dit plus d'une fois, et je répète aujourd'hui, qu'en fin de compte le succès du Traité de non-prolifération dépend largement de l'attitude des puissances qui possèdent à l'heure actuelle des armes nucléaires. Si l'on ne met pas un frein à la prolifération verticale des arsenaux nucléaires, le contrôle des armes, je le crains fort, deviendra à la longue chose impossible. Dans le domaine du contrôle des armes nucléaires, je note avec satisfaction l'accord intervenu au sein de la Conférence du Comité du désarmement sur un projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et autres armes de destruction massive sur les lits des mers et des océans⁷.

159. Sans méconnaître l'urgence des mesures de contrôle des armements à l'égard des armes de destruction massive, je dois dire ma préoccupation quant aux dangers provenant de l'accumulation et de la prolifération des armements classiques. Comme le Secrétaire général l'a fort bien souligné, "la course aux armements classiques... absorbe de loin la plus forte proportion de toutes les dépenses militaires" [*A/8001/Add.1 et Corr.1, par. 20*]. Cette course déplorable est tout autant la cause que la conséquence des tensions politiques dans de nombreuses parties du monde. Par conséquent, tous les organes compétents des Nations Unies devraient ne jamais perdre ce problème de vue. Afin d'assurer des mesures efficaces et non discriminatoires pour arrêter la concurrence et le commerce des armements conventionnels, il serait peut-être utile de se concentrer tout d'abord sur le rassemblement des données et des études concernant la situation réelle.

160. En même temps, selon les opportunités, des possibilités d'arrangements régionaux pourraient être étudiées. A

cet égard je voudrais rappeler à l'Assemblée l'initiative prise par les membres de l'OTAN qui ont demandé aux pays du Traité de Varsovie de se joindre à eux afin d'explorer ces possibilités en Europe.

161. Avant de quitter le domaine du contrôle des armements et du désarmement, je voudrais dire quelques mots de la guerre chimique et biologique, sujet qui a longuement retenu l'attention des sessions antérieures de l'Assemblée. Cette année, la Conférence du Comité du désarmement, à Genève, a consacré une grande partie de son temps à cette question. Le Comité devrait certes être encouragé à poursuivre son étude sur les moyens de renforcer l'interdiction de ces méthodes de guerre déjà en vigueur.

162. L'un des problèmes controversés a été celui de savoir si des agents tels que les gaz lacrymogènes et les herbicides relevaient de l'interdiction de l'utilisation des méthodes chimiques de combat. Je n'ai pas l'intention de discuter ici les aspects juridiques de cette question. Par contre, je voudrais clarifier la position de mon gouvernement sur l'interdiction du recours à ces agents chimiques en temps de guerre. Mon gouvernement partage les inquiétudes de ceux qui pensent que la destruction de récoltes par des moyens chimiques à des fins militaires cause généralement de grandes souffrances à la population civile. D'autre part, nous sommes vivement inquiets du fait que l'utilisation massive d'herbicides et de défoliants à des fins militaires pourrait avoir des effets écologiques à long terme dont on ne peut prévoir la nature pour le milieu humain. Il est donc indispensable d'établir des règles très nettes pour l'avenir, qui interdiront l'utilisation de ces produits à des fins militaires.

163. Quant aux gaz lacrymogènes et irritants du même genre, nous reconnaissons que leur utilisation en cas de guerre peut servir, dans certains cas, à des fins humanitaires. Cependant, dans le cadre des négociations internationales, le Gouvernement des Pays-Bas est prêt à tenir compte de la majorité de l'opinion à l'ONU, qui considère que le recours à tout agent de guerre biologique et chimique — y compris les gaz lacrymogènes — devrait être interdit. Mon Gouvernement essaiera d'arriver à un consensus dans ce sens, afin d'assurer le maximum d'efficacité à l'interdiction de la guerre chimique et biologique.

164. Dans notre discussion générale, il y a toujours des sujets qui ne rentrent pas bien dans le cadre général d'un discours. Ils relèvent cependant des conceptions d'ensemble d'une nation et sont donc assez importants pour qu'on les mentionne devant cette Assemblée, bien qu'ils puissent apparaître — cela soit dit avec modestie — comme des répétitions aux représentants qui ont écouté mes discours au cours de ces vingt dernières années.

165. La première question à laquelle le Gouvernement des Pays-Bas attache la plus grande importance est l'idée de la création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dont l'initiative a été prise par la délégation de Costa Rica à la vingtième session de l'Assemblée⁸. Ma délégation n'ignore pas les progrès importants accomplis par les organes existants de l'ONU dans l'établissement des normes relatives au respect universel des droits de

⁷Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970, document DC/233, annexe A.

⁸Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 98 de l'ordre du jour, document A/5963.

l'homme. Je pense cependant que lorsque ces organes essaient d'assurer la mise en oeuvre des normes établies, leurs discussions tendent parfois à dégénérer en un débat plutôt véhément sur des questions purement politiques. D'autre part, un commissaire aux droits de l'homme aurait l'avantage de travailler hors du champ de l'attention immédiate de l'opinion publique, ce qui lui permettrait d'éviter les questions politiques, tout en donnant calmement son avis et son assistance en vue d'assurer le respect des droits de l'homme dans le monde entier.

166. En raison d'une combinaison de facteurs, le processus d'industrialisation de mon pays s'est beaucoup accéléré au cours des 25 dernières années. Ce progrès a été réalisé essentiellement grâce aux efforts incessants de la population laborieuse des Pays-Bas, mais aussi en partie en raison de la situation géographique de mon pays. Une concentration très forte d'industries allemandes le long du Rhin et de la Ruhr a créé un *hinterland* très favorable à mon pays et l'on comprendra pourquoi les Pays-Bas — grâce particulièrement à Rotterdam, le plus grand port du monde — sont appelés la "porte de l'Europe".

167. Profitant d'un haut niveau d'industrialisation qui place mon pays dans une position relativement privilégiée, nous avons compris que la poursuite du seul bien-être matériel par le développement constant de nos ressources naturelles et humaines avait amené une rupture sérieuse des relations harmonieuses entre l'homme et la nature. Nous nous trouvons en présence du problème de la pollution de l'air, des terres et de l'eau.

168. Je voudrais, à ce propos, mentionner une déclaration fort pertinente faite par M. Philippe de Seynes, secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, à la Deuxième Commission la semaine dernière [1310^{ème} séance]. Je suis tout à fait d'accord avec M. de Seynes: le problème de la pollution doit être envisagé dans ses perspectives exactes. Les pays hautement industrialisés qui ont à lutter contre ce problème tendent peut-être à exagérer son importance dans le monde en général. En effet, pour la très grande majorité de la population du monde, ce n'est — heureusement, peut-on dire — même pas un problème marginal; mais en même temps, cette majorité de la population mondiale est privée des bénéfices de la révolution technique.

169. Comme nous sommes pleinement conscients de cet état de choses, nous croyons néanmoins qu'il existe une raison, pour notre Organisation, de nous préoccuper de la pollution. Des mesures doivent être prises au niveau international pour empêcher une plus grande pollution des eaux et de l'air, et mon gouvernement espère que la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement⁹ contribuera à l'établissement d'une politique d'ensemble du milieu. Les Pays-Bas, en tant que membre du Comité préparatoire de cette conférence des Nations Unies, n'épargneront aucun effort pour permettre d'atteindre cet objectif.

170. Changeant du sujet, je voudrais dire quelques mots d'un problème qui a été résolu. A l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de l'Assemblée figurait le seul

problème qui demeurait pendant entre les Pays-Bas et l'Indonésie: celui de l'Irian Occidental. Ce problème est maintenant résolu et ne figure donc plus à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nations libres et indépendantes, les Pays-Bas et l'Indonésie ont établi entre elles de nouvelles relations et, je me permets de le dire, une nouvelle amitié. La visite officielle du Président de l'Indonésie, M. Suharto, a été l'une des manifestations convaincantes de cette très heureuse évolution.

171. Parmi les nombreux sujets restant à notre ordre du jour, il en est un ou deux que je voudrais évoquer brièvement. L'un de ces sujets est la représentation de la Chine. Il y a plus de vingt ans, en mars 1950, les Pays-Bas ont reconnu la République populaire de Chine et il est par conséquent logique et compréhensible que nous souhaitions que la République populaire occupe le siège de la Chine à l'ONU. Les Pays-Bas considèrent que l'ONU se trouve en porte-à-faux en raison de l'absence de la République populaire de Chine et que de nombreuses questions importantes ne pourront être traitées d'une manière satisfaisante à l'Organisation mondiale tant que cette situation n'aura pas été rectifiée. D'autre part, il est indéniable qu'il existe un gouvernement qui exerce effectivement son autorité sur plus de 12 millions d'hommes à Taïwan. Ce gouvernement a, depuis des décennies, apporté une contribution considérable aux travaux des Nations Unies et nous ne voyons pas de raison pour que ce gouvernement, ou tout autre gouvernement ici représenté, soit expulsé de notre enceinte sans autre forme de procès.

172. J'en arrive enfin à la question de savoir comment l'ONU peut s'affirmer dans les affaires internationales. Au Parlement néerlandais comme dans d'autres débats publics, dans mon pays, on demande souvent: "Pourquoi l'ONU n'intervient-elle pas? Comment pouvons-nous renforcer l'ONU?" Tous ici, nous savons que cette question ne peut malheureusement pas être résolue en apportant des amendements à la Charte et que le problème essentiel est de savoir dans quelle mesure les Membres de l'ONU sont sincèrement disposés à se conformer à l'esprit de la Charte. Après vingt-cinq ans, je me permets de dire que les paroles ne suffisent plus. On a dit à juste titre que notre Organisation était en grave danger de sombrer dans un océan de paroles. Pour que l'ONU enflamme l'imagination des générations à venir, comme elle le doit, il nous faut, nous, ses Membres, modifier notre attitude à l'égard de l'Organisation et cela dès maintenant. Nous vivons dans des temps troublés. Alors même que cette Assemblée était en session, la violence a surgi, la paix et la sécurité internationales ont été menacées ou même violées et de ce fait le sang humain a été répandu.

173. Peut-on dire sincèrement que l'on a pleinement utilisé l'appareil existant de l'ONU pour prévenir ces événements déplorables ou y mettre fin, ou même pour empêcher leur désastreux renouvellement?

174. Ne nous attachons-nous pas trop, nous, représentants des Etats Membres, à des tirades éloquentes lancées dans cette magnifique enceinte au lieu d'agir animés de sentiments d'angoisse, de honte, de colère et de douleur en présence de vies perdues, de foyers détruits, de la régression inévitable et de la stagnation économique et sociale? Et je me place moi-même parmi les coupables.

⁹La Conférence doit se réunir en Suède en juin 1972.

175. Telles sont, aux yeux de la délégation des Pays-Bas, quelques-unes des questions qui devraient être examinées au cours de cette vingt-cinquième session de notre Assemblée. Je suis certain que de nombreuses autres délégations partagent ce sentiment et bien qu'étant très conscient du fait que les espoirs que nous mettons en l'ONU doivent toujours tenir étroitement compte des réalités politiques du moment, il me semble qu'il est important d'entamer un processus de prise de conscience politique dans l'espoir que cela nous amènera, en temps opportun, et sous l'indispensable direction du Tout-Puissant, à faire en sorte que les Nations Unies agissent d'une manière plus significative et plus consciente.

176. M. HARMEL (Belgique): Chacun d'entre nous, sans doute, s'interroge, avant de monter à cette tribune, sur l'utilité ou sur la vanité du discours: faut-il encore parler quand nos voix sont couvertes par la plainte de tant de victimes de désordres du monde? Notre réponse est: oui, si, en nous écoutant les uns et les autres, nous devenons plus convaincus de nos responsabilités. Pour notre part, nous n'exalterons pas les succès de l'Organisation des Nations Unies, nous ne nous laisserons pas non plus décourager par ses échecs. Un ordre universel de paix et de justice ne s'édifie pas en 25 années.

177. N'est-il pas déjà important que notre institution, conçue à un moment très différent de l'histoire, ait résisté aux mutations engendrées par un seul quart de siècle?

178. Personne en 1970 ne doute que l'ONU soit nécessaire au contraire; mais on demande qu'elle soit efficace.

179. Il nous semble qu'une chose sûrement doit nous encourager tous: c'est que dans nos pays, le mien comme beaucoup d'autres, les grands principes de la Charte pénètrent de plus en plus les consciences, et surtout celles de la jeunesse. D'un côté, nous voyons dans la plupart de nos pays s'effondrer bien des convictions, mais par contre nous trouvons un plus grand soutien populaire qu'il y a 25 années pour les cinq options choisies en 1945 par nos Etats. En effet, il y a maintenant, et particulièrement parmi les jeunes couches de nos populations, un écho immédiat: au devoir d'organisation de la sécurité collective, au devoir de désarmer, au devoir de partage équitable des biens entre tous les peuples, au respect des droits de l'homme, au règlement arbitral ou judiciaire des conflits de droit entre Etats.

180. Tous ces objectifs deviennent, chez nous et chez beaucoup de peuples, de plus en plus sacrés, impérieux, urgents. La violation de ces principes devient de plus en plus choquante, et on nous presse dès lors de hâter le moment où ces principes et ces devoirs seront universellement mis en oeuvre.

181. A pareille attente, notre réponse est double: selon nous, les objectifs des Nations Unies doivent être poursuivis de toutes parts et, chaque fois que c'est possible, à plusieurs niveaux — dès lors ici, par les institutions centrales des Nations Unies, mais aussi par de multiples actions régionales.

182. Nous ne proposerons pas de créer des institutions, nous suggérerons d'ajuster et d'enrichir les nôtres.

183. Et nous sommes d'abord désireux — et je dis d'abord — de voir renforcer les institutions centrales des Nations Unies, particulièrement pour la réalisation de deux de leurs objectifs principaux: la sécurité et le développement.

184. Tout ce qui ajoutera à l'efficacité du Conseil de sécurité recevra notre soutien. Mon pays a été un des auteurs du projet de résolution sur la sécurité internationale présenté en Première Commission, et qui, entre autres, formule des propositions concrètes susceptibles de renforcer l'autorité du Conseil. Je ne me dissimule pas que ces initiatives n'atteindront leur but que si, au préalable, tous les pays Membres de notre Organisation réaffirment leur volonté politique d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil, conformément à l'Article 25 de la Charte.

185. D'autre part, dans des domaines précis, limités, la Charte délègue au Conseil de sécurité des pouvoirs réels, et à nos yeux cela préfigure en quelque sorte un exécutif mondial. Mais ici, l'Assemblée ne doit-elle pas appuyer le Conseil? Dans ce but, nous envisagerions avec faveur que l'Assemblée générale, conformément à l'Article 12 de la Charte, se prononce sur l'action du Conseil de sécurité et étudie donc de manière attentive le rapport annuel de celui-ci.

186. Nous tenons aussi à souligner l'importance de la réunion du Conseil de sécurité prévue en application du paragraphe 2 de l'Article 28 de la Charte et qui devrait se tenir au cours des travaux de notre actuelle Assemblée générale. Nous avons, les années précédentes, fermement appuyé cette initiative et nous réitérons notre adhésion.

187. Voilà pour le domaine de la sécurité. Il en va de même pour le développement: nous croyons que le temps vient où un certain pouvoir de décision devra appartenir à un exécutif universel. Il ne suffit plus que le Conseil économique et social ou l'Assemblée générale fixent des objectifs de développement: il est des misères qui ne pourront être évitées que si, dans des cas précis, une autorité peut imposer à temps les mesures nécessaires. Pour rétablir la paix, la Charte n'a-t-elle pas concédé au Conseil de sécurité des pouvoirs? Et parfois ce Conseil en use. Le même besoin existe quand il s'agit de la faim ou du sous-développement.

188. Nous croyons donc que le problème et l'exercice de l'autorité centrale des Nations Unies et du renforcement de cette organisation se posent.

189. Bien entendu, le renforcement de l'autorité des Nations Unies englobe aussi son universalité. Nous nous réjouissons de ce qu'en un quart de siècle tant de pays antérieurement dépendants aient vu reconnaître leur souveraineté et que leur admission à l'Organisation des Nations Unies la garantisse. Tel est le mouvement irréversible de la décolonisation. Mais le problème de l'universalité se pose encore autrement. Quelques peuples ne sont ici que partiellement ou pas du tout représentés. Ces absences ne sont pas favorables à la paix et aux relations pacifiques entre Etats. Le temps approche, croyons-nous, où nous pourrions adopter une attitude plus conforme à nos principes. Pour y parvenir, il faudra surmonter les difficultés qui subsistent encore, particulièrement en ce qui concerne la Chine.

190. Sur ce point, mon pays n'a jamais cessé, depuis cinq ans, de promouvoir une solution permettant aux représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine — Etat que nous reconnaissons — d'occuper le siège qui revient à la Chine à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Cette solution ne peut pas mettre en cause le droit, pour les représentants du Gouvernement de la République de Chine de Taiwan, de continuer à bénéficier de la protection de notre Charte, et donc de participer aux travaux des Nations Unies. Telle est, croyons-nous, la seule possibilité, aussi longtemps qu'un règlement pacifique n'aura pas permis de résoudre le différend qui oppose ces deux gouvernements chinois. Par là, nous croyons aussi que le règlement pacifique de ce différend serait favorisé.

191. Mon pays regrette qu'un grand nombre d'Etats nous aient fait savoir qu'ils ne partageaient pas encore notre position et nous n'avons, dès lors, pas voulu la traduire cette année en un projet de résolution; mais, par contre, personne, jusqu'ici, ne nous a convaincus qu'une autre attitude serait à la fois plus juste et plus conforme à la Charte. Nous continuerons nos consultations avec d'autres gouvernements en vue de rechercher la solution urgente que ce problème important exige.

192. Nous attachons donc la plus grande importance au renforcement du pouvoir central des Nations Unies et à leur universalité; mais il nous paraît tout aussi vrai que les objectifs de la Charte peuvent être atteints victorieusement, quoique partiellement, par la voie d'accords ou d'organisations régionales nés de l'initiative spontanée de pays groupés dans une zone déterminée — une action n'excluant pas l'autre, une action s'ajoutant à l'autre, l'une aidant l'autre.

193. L'idée n'est guère révolutionnaire. Elle a été avancée en bien des passages de la Charte et elle a déjà été mise partiellement à exécution. Mais elle mérite à nos yeux, au moment où nous sommes dans l'histoire, une nouvelle réflexion et un nouveau courant d'initiative. Les raisons de cet effort peuvent être, pensons-nous, formulées en quelques propositions.

194. Nous croyons qu'il faut savoir utiliser une nécessité qui est devenue visible et qui est relativement récente: celle qui oblige la plupart des Etats à recourir maintenant à des organisations interétatiques pour résoudre leurs problèmes économiques, sociaux, de communications, d'approvisionnement, de marché, de culture, de science, de défense, problèmes qu'aujourd'hui des nations isolées ne sauraient généralement plus dominer seules.

195. Cette nécessité des interdépendances — relativement récente, je le répète — a créé aujourd'hui le besoin de nouvelles solidarités régionales. Celles-ci sont naturelles; elles s'acquièrent de proche en proche; chacune est différente; chacune est nourrie d'une façon propre par un ensemble de données historiques, géographiques, par des ressemblances de milieu humain, des identités de besoins et d'aspirations, des parentés de régimes politiques et de philosophies. Il faut utiliser, croyons-nous, ce mouvement naturel.

196. Aussi notre idée est-elle qu'il faut pénétrer de l'esprit de la Charte toutes ces nouvelles institutions naissantes et

voir, dans chaque cas, si elles ne peuvent pas, à leur tour, constituer une première instance qui, se saisissant des objectifs des Nations Unies, essaie de les réaliser d'abord dans le cadre régional. Peut-être même certaines impasses qui entravent le pouvoir de décision ici, au Conseil de sécurité, pourraient-elles, par là, être compensées?

197. Bien sûr, les organisations régionales demeureront-elles aussi incomplètes et partiellement empêchées de réaliser leurs objectifs.

198. Mais si les buts des Nations Unies étaient ainsi poursuivis de bas en haut et de haut en bas, si la complémentarité des initiatives était assurée, si bien entendu, le dernier mot demeure aux organismes mondiaux en cas de contradiction des politiques, alors pourrions-nous espérer un plus haut degré de réussite globale dans la poursuite des buts de la Charte.

199. Telles sont les raisons qui nous poussent, l'expérience aidant — je parle de la Belgique — à coopérer ardemment, au sein des organisations mondiales, à leurs actions décentralisées, mais aussi à participer et à croire, pour notre région — l'Europe — à la montée des solidarités et des interdépendances régionales.

200. On comprendra mieux, dès lors, quelques-unes des positions adoptées par mon pays sur les sujets actuels. Et d'abord, les problèmes de la sécurité.

201. Les 30 Etats et plus qui se partagent le territoire européen ne peuvent pas oublier qu'ils ont engendré, depuis 100 années, plus de guerres que les autres continents et que deux d'entre elles ont enflammé le monde entier; puis, comme si ce n'était pas assez, qu'une guerre froide vient encore de les diviser au cours du dernier quart de siècle. Comment cette nouvelle situation conflictuelle n'a-t-elle pas fait éclater une troisième guerre universelle? C'est, croyons-nous, que, très tôt et très heureusement, des solidarités et des interdépendances ont commencé par créer des situations d'équilibre. Ce sont, croyons-nous, certains groupements transnationaux en Europe qui rendent aujourd'hui possibles, grâce aux cohésions acquises et à celles que nous développerons encore, des efforts de détente progressive puis d'entente.

202. Nous nous sommes, dès lors, posé la question de savoir si, un jour, des accords de sécurité du type prévu par l'Article 52 de la Charte pourraient couronner et garantir la concorde sur les territoires de l'Europe entière, et ceci par l'établissement de règles et d'instruments de concertation, de conciliation et d'arbitrage des différends. Il convient d'être ici très clair: pareils accords ne sauraient jamais se substituer à nos solidarités économiques existantes (je parle des communautés économiques européennes) et ne pourraient pas se substituer à des organisations défensives existantes (je parle de l'Alliance atlantique), mais ils devraient s'y ajouter. De même, si un accord de sécurité pour l'Europe entière venait un jour à être conclu, il ne remplacerait pas non plus la tâche du Conseil de sécurité, bien entendu; il y demeurerait subordonné par des liens que la Charte prévoit en son Article 54.

203. Enfin, disons-le, une organisation régionale pour la sécurité de toute l'Europe sera irréalisable tant qu'il n'y

aura pas d'accord politique sur Berlin, pas de règles acceptées par tous concernant l'égalité réelle des Etats, et tant que ne prévaut pas dans les faits le principe de la non-ingérence dans les affaires des autres. Des épreuves trop récentes montrent que, pour tempérer les politiques de puissance par l'instauration de la sécurité collective, des transitions sont nécessaires. Il faut donc, selon nous, vouloir pareils accords de sécurité régionale pour l'Europe, non pas comme un objectif immédiatement réalisable, mais comme un but ultime que l'on atteindra seulement d'étape en étape.

204. Et c'est sur le chemin de la sécurité régionale européenne que nous croyons que le moment arrive où il faut tenter de réaliser certains premiers objectifs intermédiaires qui auraient déjà une grande portée: que les accords bilatéraux sur la coopération économique et sociale entre pays de régimes différents deviennent multilatéraux, que des pactes de renonciation à la force tel celui qui vient d'être signé par la République fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'étendent à toute l'Europe.

205. Mais pour que de pareils accords intermédiaires acquièrent une vraie crédibilité, les négociations devraient permettre en même temps de dégager au moins les principes et les paramètres d'une réduction progressive et parallèle des armements régionaux, stationnés et nationaux, en Europe. Et c'est le problème second: celui du désarmement.

206. A quoi bon, en effet, déclarer solennellement que l'on renonce à la force, si l'on ne cesse d'en multiplier les instruments? Et, dès lors, la renonciation à la force et la réduction des armements sont deux éléments indissociables l'un de l'autre.

207. Certes, le problème du désarmement est déjà posé au niveau mondial, mais puisque nous voulons que la décennie prochaine soit aussi celle du désarmement, il ne sera pas trop de poursuivre cet objectif à plusieurs échelons: les négociations des Vingt-Cinq à Genève ne sont pas sans fruit, la négociation à deux dénommée SALT (pour parler sur la limitation des armes stratégiques) entre les Etats-Unis et l'URSS ne paraît pas inefficace.

208. Mais qu'est-ce que l'Europe peut et doit faire, elle qui abrite tant de moyens de destruction tactiques et conventionnels? Doit-elle, en matière de désarmement, prendre des initiatives régionales? La Belgique le croit fortement, depuis longtemps, et elle est prête à participer à pareilles négociations, auxquelles les Etats-Unis et le Canada seront, par la force des choses et nécessairement, présents. Nous espérons que ces négociations deviendront possibles dès que les conditions pratiques et connues de la ratification à Bonn du Traité germano-soviétique auront été acquises et si rien d'autre ne vient assombrir cet horizon. Alors, la préparation active de premières conférences sur la sécurité européenne pourrait être organisée. Pour notre part, nous contribuerons, comme par le passé, à cette première approche de sécurité régionale.

209. Le deuxième domaine dans lequel les actions centrales et les actions régionales peuvent se mêler sans se confondre, mais en s'aidant mutuellement, est celui du développement.

210. On vient de parler de la Décennie du désarmement, Décennie aussi du développement; les deux efforts ne sauraient être étrangers l'un à l'autre. La stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a déjà été longuement discutée et élaborée, et dans ce cadre, le volume et les conditions de l'aide financière au développement retiennent particulièrement l'attention.

211. C'est pourquoi la Belgique est heureuse de pouvoir déclarer que l'aide totale de notre pays dépassera, en 1970, le 1 p. 100 du produit national brut, comme dans les années antérieures. D'autre part, nous soulignons que l'aide publique en Belgique a crû de 10 p. 100 en 1968, de 12,6 p. 100 en 1969, ce qui la plaçait à ce moment au quatrième rang des pays industrialisés, et que cette aide publique s'accroîtra encore, en 1971, de 18 p. 100.

212. Enfin et surtout, le Gouvernement belge, attentif aux besoins et aux espoirs des pays en développement, a décidé, il y a peu de jours, le 24 septembre dernier, de proposer au Parlement un programme permettant d'atteindre en 1975 une aide publique représentant 0,70 p. 100 du produit national brut de cette époque. Cette décision marque un sérieux tournant de notre politique, mais elle n'aurait qu'une portée bien limitée si elle ne s'insérait pas dans un mouvement commun des pays industrialisés.

213. L'effort de tous, nous le savons bien, ne devra pas porter seulement sur le financement du développement. Il devra embrasser la politique commerciale, la politique des prix des matières de base et l'appui aux efforts propres des pays en développement dans tous les domaines, notamment en ce qui regarde la coopération et l'intégration régionales. Ceci demandera sans doute une révision et une adaptation du processus de la délibération mondiale.

214. Nous croyons d'ailleurs que les initiatives régionales peuvent, ici aussi, encore ajouter, par des conventions particulières avec certains pays en développement, une dimension et une forme de coopération multilatérale particulièrement efficaces. Je songe à nos communautés européennes qui, par la Convention de Yaoundé¹⁰ et la Déclaration d'Arusha de janvier 1967, et par des aides à des pays européens associés, offrent une contribution qui, en certains domaines, complète et multiplie les effets des assistances bilatérales.

215. En ce qui concerne l'Amérique latine, nous considérons avec sympathie les efforts d'intégration progressive des Etats de cette partie du monde, et nous saluons particulièrement l'esprit qui a inspiré, lors de la dernière réunion de la Commission spéciale de coordination latino-américaine, en juillet dernier, la Déclaration de Buenos Aires, consacrée au problème des relations avec les communautés économiques européennes.

216. La Belgique souhaite que, de leur côté, les communautés européennes, au fur et à mesure qu'elles se développent et s'élargissent, puissent révéler un nouveau visage de l'Europe occidentale. Cette Europe ne sera pas hégémonique, elle ne pourra pas être neutre, elle ne sera pas

¹⁰Convention d'association avec la Communauté économique européenne, adoptée le 28 mars 1961 par la Conférence des 12 Etats africains et malgache d'expression française, et renouvelée le 6 juillet 1969.

dépendante. Dès lors, comment l'Europe en voie d'unification se situerait-elle vis-à-vis du monde, sinon par l'intensité de sa coopération au développement de l'hémisphère sud?

217. Aujourd'hui que nous devons prévoir la restauration et la réanimation économique et sociale des régions affectées par le conflit du Moyen-Orient, dans ce cas particulier mon pays sait bien qu'aucune vraie solution ne sera acquise sans que les réfugiés de Palestine aient reçu un foyer et les moyens économiques de leur développement.

218. Mon pays annonce qu'il participera à tout plan européen de restauration des régions dévastées qui permettra de réinstaller ces réfugiés dans un habitat stable et heureux. Nous avons soumis aux institutions européennes le plan édifié à cet égard par une commission présidée par le Président du Sénat de Belgique. Tôt édifié, un programme de contribution européenne aiderait les parties au conflit dans leur recherche de la paix.

219. Sur un plan plus immédiat et tout à fait bilatéral, répondant à l'appel émouvant de notre Président et du Secrétaire général, le Gouvernement belge a décidé, il y a quelques jours, de contribuer d'une façon très substantielle à l'aide aux nombreuses victimes des récents événements de la Jordanie.

220. Mais, d'une façon plus générale, il m'est impossible d'évoquer le conflit du Moyen-Orient sans réaffirmer une fois de plus l'appui total du Gouvernement belge à toutes les initiatives diplomatiques tendant à l'exécution rapide et intégrale des dispositions de la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967. Voilà déjà trois ans, hélas, qui se sont écoulés depuis qu'ont été établies les conditions essentielles du règlement politique de la question du Moyen-Orient. Nous formulons l'espoir que tant l'esprit que la lettre de l'accord sur le cessez-le-feu du 12 août dernier, que nous avons salué comme une chose heureuse, seront respectés par les parties intéressées. Nous sommes impatients de voir ranimer dans un proche avenir la procédure d'entretien, inaugurée par M. Jarring.

221. Nous venons d'examiner les sujets de la sécurité collective, du désarmement, de la coopération au développement, et nous avons constaté que la convergence d'actions mondiales et d'initiatives régionales pourrait rapprocher le temps où les objectifs de notre Charte seront mieux réalisés.

222. Des réflexions semblables s'imposent aussi à notre esprit lorsqu'il s'agit des droits de l'homme, de la coopération économique et sociale et de la justice internationale.

223. Certes, quand nous parlons de la protection de la personne humaine, on ne saurait se garantir contre certaines pratiques odieuses que par la voie d'accords, ou de règlements mondiaux, et je songe particulièrement ici aux crimes actuels de piraterie aérienne et de détention ou d'exécution de diplomates. Dans le premier cas, mon pays exprimera ses suggestions à la conférence diplomatique qui se tiendra à La Haye en décembre, et, pour la protection internationale des diplomates, consuls et chanceliers, nous appelons la convocation urgente d'une conférence diplomatique *ad hoc*.

224. Mais lorsqu'on envisage de façon plus globale le respect des droits de l'homme, ici encore on trouve un exemple de cas où l'initiative régionale peut ajouter à celle de notre Assemblée générale. Nous nous souvenons qu'en 1948 nous avons édifié pour le monde entier, ici, une Déclaration universelle des droits de l'homme.

225. Mais on peut aller plus avant dans la définition et la protection du droit des personnes lorsque des communautés régionales d'Etats se laissent inspirer par un mouvement de conscience démocratique stable qui s'y exprime. Dix-huit pays d'Europe l'ont fait en 1950, en édifiant la Charte européenne des droits de l'homme¹¹ et, plus encore, en créant une Cour européenne des droits de l'homme à laquelle les particuliers peuvent recourir lorsque leurs droits individuels sont mis en question. Plusieurs Etats, dont le mien, ont cru s'honorer déjà dans le passé en modifiant leur législation nationale à la demande de la Cour pour la conformer aux décisions des instances de cette juridiction.

226. Il en sera de même pour la coopération économique et sociale. L'ONU dispose déjà d'instruments de coopération régionale. C'est au sein des commissions économiques régionales que sont nées les idées d'intégration qui ont pris corps en Amérique latine et qui cherchent à s'ébaucher en Afrique; c'est à leur initiative qu'ont été créées des banques de développement; ce sont elles qui ont suscité de multiples projets dans les domaines les plus divers, de l'industrie à l'agriculture, des ressources naturelles aux transports.

227. Nous voudrions cependant que ces commissions puissent jouer demain un rôle plus important encore en vue de la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et notamment dans le domaine de l'élaboration des plans et de l'évaluation des progrès.

228. Quant à la Commission économique pour l'Europe, elle joue déjà son rôle dans la conjonction des efforts faits, comme le dit la résolution 2129 (XX), "en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les Etats européens". Que ce soit dans ce cadre ou dans un autre, nous croyons qu'en Europe le moment est venu de procéder à un examen franc et approfondi des relations entre les groupements des pays à économie de marché et les groupements de pays à économie d'Etat.

229. Le dernier sujet d'une réflexion sur l'action centrale et l'action régionale est celui de la justice internationale. En effet, dans ce dernier domaine, on voit également que, dans certains cas, l'initiative ou l'action régionale sont possibles. C'est ce que la Charte décrit en son Article 33, appelant le règlement des différends entre Etats par des procédures de bons offices, de médiation, d'arbitrage, etc. Cet article prévoit que ces actions peuvent être poursuivies par des institutions régionales. L'Organisation de l'unité africaine a créé ce type d'instrument en application de la Charte, et nous croyons que c'est une bonne chose.

230. Certes, la Cour internationale de Justice est le recours suprême en cas de conflit de droit et elle doit, en dernier ressort, garantir l'universalité du droit international mais, ici encore, nous ne pouvons oublier que les Etats

¹¹Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950.

parties à des différends juridiques de caractère régional peuvent, en vertu même du paragraphe 2 de l'Article 26 du Statut de la Cour, demander la constitution de chambres pour connaître d'une affaire déterminée. Si le problème de la réactivation de la Cour internationale de Justice est examiné plus avant, comme les Etats-Unis l'ont demandé, la Belgique soumettra la question de savoir si, dans des cas déterminés et dans des occasions bien précises, des chambres régionales pourraient être constituées, préservant le caractère universel de l'ONU et l'universalité du droit international.

231. Mon pays n'a pas développé aujourd'hui une thèse abstraite ni prétendu que des initiatives régionales soient une sorte de panacée pour le monde. Nous nous sommes seulement convaincus que l'esprit de la Charte peut et doit souffler en de nombreux endroits, qu'il ne faut pas tout attendre des initiatives mondiales, que nous ne pouvons pas bien sûr tout attendre non plus des initiatives régionales, mais que, les unes aidant les autres, nous pouvons trouver là une source de progrès dans des initiatives qui s'expriment à des endroits différents.

232. Nous avons constaté que les 25 dernières années — notamment en Europe, mais aussi en Afrique, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient — ont été caractérisées par la naissance de nombreux organismes régionaux, la naissance de liens multilatéraux solides. Ceux-ci, pour être bons et durables, doivent toujours être spontanés et laisser chaque peuple libre de s'y associer; ceux-ci, pour être excellents, doivent s'inspirer des principes de la Charte et tenter de

pourvoir dans ce cadre aussi à leur progrès. Nous avons constaté qu'en ajoutant cette dimension à nos efforts il était possible d'augmenter les chances et de la sécurité collective et du désarmement, de la coopération au développement, du respect des droits de l'homme, de l'entente économique et sociale, et de la justice internationale.

233. Monsieur le Président, permettez-moi de vous demander de porter à M. Hambro l'hommage que mon pays tient à lui rendre. Ma délégation éprouve une grande satisfaction à ce que le très digne représentant de la Norvège préside notre Assemblée. La Norvège et la Belgique participent déjà à bien des entreprises que j'ai appelées tout à l'heure intermédiaires. Plusieurs solidarités occidentales et européennes nous associent déjà plusieurs fois et l'on sait combien nous serions heureux si l'adhésion de la Norvège aux communautés européennes nous rapprochait encore. Nous nous félicitons que le Président apporte au service le plus élevé des Nations Unies non seulement les vertus de son peuple, mais ses qualités personnelles de science, d'expérience et d'autorité.

234. Je ne veux pas terminer sans avoir redit ici également l'attachement que bien des fois j'ai eu l'honneur de témoigner du haut de cette tribune au Secrétaire général de notre Organisation. Je tenais à terminer ce discours en lui répétant notre si haute estime.

La séance est levée à 13 h 30.